



Nations Unies

**Conférence des Nations Unies sur le commerce
et le développement**

**Rapport du Conseil du commerce
et du développement**

**Treizième réunion directive
et quarante-troisième session**

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante et unième session
Supplément No 15 (A/51/15)

Conférence des Nations Unies sur le commerce
et le développement

Rapport du Conseil du commerce
et du développement

Treizième réunion directive
et quarante-troisième session

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante et unième session
Supplément No 15 (A/51/15)



Nations Unies · New York, 1998

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
<u>Première partie</u>	
RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES TRAVAUX DE SA TREIZIÈME RÉUNION DIRECTIVE	
I. MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT À SA NEUVIÈME SESSION	4
A. Constitution de trois commissions conformément aux décisions de la Conférence	4
B. Approbation des projets d'ordre du jour provisoire de la première session des commissions	4
1. Commission du commerce des biens et services, et des produits de base (Commission 1)	4
2. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (Commission 2)	6
3. Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (Commission 3)	7
II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT	8
III. QUESTIONS DIVERSES	10
A. Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme	10
B. Autres questions concernant la mise en oeuvre des recommandations adoptées par la Conférence à sa neuvième session	10
IV. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE	12

* A fait l'objet d'une distribution préliminaire en tant que document A/51/15 (vol. I) du 1er novembre 1996, pour la treizième réunion directive et document A/51/15 (vol. II) du 9 décembre 1996, pour la quarante-troisième session du Conseil du commerce et du développement.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
V. QUESTIONS D'ORGANISATION	20
A. Ouverture de la réunion	20
B. Bureau de la treizième réunion directive	20
C. Adoption de l'ordre du jour	20
D. Composition du Conseil du commerce et du développement	20
E. Examen du calendrier des réunions	20
F. Rapport du Conseil sur sa treizième réunion directive	21
ANNEXES	
I. Ordre du jour de la treizième réunion directive du Conseil	22
II. Ordres du jour provisoires annotés de la première session des trois commissions	23
III. Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Conseil	27
IV. Composition et participation aux travaux	29
<u>Deuxième partie</u>	
RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-TROISIÈME SESSION	
I. DÉCISIONS DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES POINTS DE FOND DE SON ORDRE DU JOUR	32
A. Réunion de haut niveau; question de fond : l'investissement étranger direct et le développement dans une économie en voie de mondialisation	32
Observations finales de M. Alec Erwin, Ministre sud-africain du commerce et de l'industrie, Président de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa neuvième session et Président de la réunion de haut niveau	32
B. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : repenser les stratégies de développement; enseignements tirés de l'expérience de pays de l'Asie de l'Est en matière de développement	35
Conclusions concertées 434 (XLIII) : Interdépendance et questions économiques mondiales	35

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
Résumé du Président	36
C. Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés	39
Conclusions concertées 435 (XLVIII) : Pays les moins avancés .	39
Résumé du Président du Comité de session I	40
Annexe : Rapport du Président du Comité de session I sur la réunion-débat concernant le point 4 de l'ordre du jour	42
D. Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique	44
Conclusions concertées 436 (XLVIII) : Le développement de l'Afrique	44
Annexe : Rapport du Président du Comité de session I sur la réunion-débat consacrée au point 5 de l'ordre du jour	46
E. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED . .	49
Conclusions concertées 437 (XLVIII) : Activités de coopération technique	49
Résumé du Président du Comité de session II	49
F. Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence et découlant de rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant	52
1. Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les préparatifs d'une réunion avec des acteurs du développement	52
2. Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED . . .	52
Conclusions concertées 438 (XLVIII) : Participation d'experts des pays en développement	52
Annexe : Déclaration des États-Unis d'Amérique	54
G. Autres questions relatives au commerce et au développement . .	55
1. Développement progressif du droit commercial international : rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international . . .	55

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
2. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC	56
H. Questions diverses	57
1. Examen de la politique de publication de la CNUCED	57
Conclusions concertées 439 (XLIII) : Politique de publication de la CNUCED	57
Résumé du Président du Comité de session II	58
2. Coordination et coopération entre la CNUCED et les organisations internationales compétentes	59
II. QUESTIONS DE PROCÉDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES	60
A. Ouverture de la session	60
B. Élection du Bureau	60
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session	60
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	62
E. Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil	62
F. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	62
1. Examen des listes d'États annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale	62
2. Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil	63
3. Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil	63
4. Examen du calendrier des réunions	64
5. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil	64
G. Adoption du rapport du Conseil sur sa quarante-troisième session	64

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
ANNEXES	
I. Ordre du jour de la quarante-troisième session du Conseil	66
II. Composition et participation aux travaux	68

INTRODUCTION

La treizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 8 juillet 1996. Le Conseil n'a tenu, au cours de cette réunion, qu'une seule séance – la 874e séance plénière.

La treizième réunion directive avait pour principal objet de permettre au Conseil de donner suite aux recommandations adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa neuvième session, tenue à Midrand (Afrique du Sud) du 27 avril au 11 mai 1996, concernant en particulier la création de trois nouvelles commissions et l'approbation de l'ordre du jour provisoire annoté de leur première session. Le Conseil a aussi approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session (session ordinaire).

Le rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa treizième réunion directive constitue la première partie du présent rapport.

La quarante-troisième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 7 au 18 octobre 1996. Au cours de cette session, le Conseil a tenu sept séances plénières – 875e à 881e séances. À sa neuvième session, la CNUCED a décidé, à l'alinéa c) du paragraphe 107 de son rapport intitulé "Partenariat pour la croissance et le développement" (A/51/308), que la session ordinaire du Conseil se tiendrait en une seule fois, à l'automne, et durerait environ 10 jours ouvrables.

Le rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa quarante-troisième session constitue la deuxième partie du présent rapport. Le présent rapport a été établi par le Rapporteur sous l'autorité du Président du Conseil, conformément aux directives adoptées par le Conseil dans l'annexe à sa décision 302 (XXIX), du 21 septembre 1984. Il rend compte des décisions prises par le Conseil sur les points de fond de l'ordre du jour et des questions de procédure, questions institutionnelles, questions d'organisation et questions administratives. Concernant les décisions prises par le Conseil, l'attention est appelée sur le paragraphe 56 de l'Engagement de Carthagène adopté à la huitième session de la Conférence, aux termes duquel "il conviendrait de recourir davantage à des conclusions concertées, des évaluations ou des résumés du Président".

On trouvera dans le document TD/B/43/12 (vol. II) des résumés des déclarations faites au cours de la session sur les divers points de l'ordre du jour.

Première partie

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR LES TRAVAUX DE SA TREIZIÈME RÉUNION DIRECTIVE

Tenue à Genève le 8 juillet 1996

Première partie

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES TRAVAUX DE SA TREIZIÈME RÉUNION DIRECTIVE*

I. MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT À SA NEUVIÈME SESSION

A. Constitution de trois commissions conformément aux décisions de la Conférence

1. À sa 874e séance, le 8 juillet 1996, le Conseil du commerce et du développement a, en application des paragraphes 108 et 112 du document final adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa neuvième session (voir A/51/308), constitué les commissions ci-après en tant qu'organes subsidiaires du Conseil :

Commission du commerce des biens et services, et des produits de base;

Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes;

Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

Le document final indique également, dans ses paragraphes 109 à 111, les domaines de travail respectifs de ces trois commissions.

B. Approbation des projets d'ordre du jour provisoire de la première session des commissions

2. Le Conseil était saisi d'un document (TD/B/EX(13)/L.2) intitulé "Projets d'ordres du jour provisoires pour la première session des commissions, présentés par le Président du Conseil", qui avait été soumis à la suite des consultations informelles tenues par le Président en préparation de la treizième réunion directive du Conseil.

1. Commission du commerce des biens et services, et des produits de base (Commission 1)

3. Le Président a dit qu'au cours des consultations informelles, il avait été entendu que la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base tiendrait sa première session en deux parties, d'une durée de deux jours et demi chacune. Cette façon de procéder répondait aux exigences d'une situation unique en 1996 et ne constituerait pas un précédent pour les travaux futurs de la Commission. À la première partie de sa session, en novembre 1996, la Commission examinerait le point 3 de son ordre du jour, et à la reprise de sa première session, en février 1997, elle examinerait le point 4.

4. Il avait également été décidé que le secrétariat de la CNUCED établirait une analyse des aspects environnementaux du commerce pour la deuxième partie de la première session de la Commission 1, mais que ce document serait disponible

* Pour l'ordre du jour de la treizième réunion directive, voir l'annexe I.

dès la première partie de la session, en novembre. Le document, qui traiterait pour l'essentiel de questions actuelles d'environnement, en particulier dans l'optique du développement, ne ferait pas l'objet de discussions ou d'observations au cours de la première partie de la session, mais servirait à préparer l'examen du point 4 à la deuxième partie de la session, en février 1997.

5. Concernant les travaux de la Commission 1, le Président a rappelé qu'il avait également été décidé qu'une réunion directive du Conseil serait convoquée au cours du premier trimestre de 1997 afin d'examiner diverses questions découlant de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévue à Singapour en décembre 1996.

6. Le représentant de la Bulgarie a rappelé qu'au paragraphe 91 du document final de Midrand (voir A/51/308), la Conférence avait confirmé que la CNUCED avait notamment pour mandat d'aider les pays en transition à s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale. Il notait toutefois que les annotations à l'ordre du jour provisoire de la Commission 1 ne traduisaient pas le consensus réalisé à la neuvième session de la Conférence sur ce point. Il a donc proposé que, en conformité avec le paragraphe 91 du document de Midrand, une nouvelle phrase soit ajoutée après la deuxième phrase des annotations relatives au point 3 de l'ordre du jour, comme suit : "À cet égard, il faudrait tenir compte des intérêts spécifiques des économies en transition."

7. Les représentants du Bélarus et de la Fédération de Russie ont appuyé la proposition du représentant de la Bulgarie. Les représentants du Maroc, de l'Égypte et de la Hongrie ont toutefois déclaré préférer que le texte reste inchangé, car il était l'aboutissement d'un long processus de consultations.

8. Le représentant de la France a souligné que si les ordres du jour provisoires de la Commission 2 et de la Commission 3 faisaient dûment référence aux pays les moins avancés, tel n'était pas le cas des annotations à l'ordre du jour provisoire de la Commission 1. L'approche intersectorielle désormais appliquée aux travaux relatifs aux pays les moins avancés imposait, selon lui, de corriger cet oubli.

9. Le Président a instamment demandé au Conseil d'approuver l'ordre du jour provisoire annoté de la Commission 1 sans modifications, étant entendu que le secrétariat tiendrait pleinement compte des points soulevés par la Bulgarie et par la France dans l'exécution des travaux relatifs aux points de fond.

10. Concernant l'analyse devant être établie sur les aspects environnementaux du commerce, le représentant de l'Égypte a dit que si le document était mis à la disposition de la Commission 1 à la première partie de sa session en novembre, il faudrait le réactualiser pour la reprise de la session en février 1997 à la lumière des résultats de la Conférence ministérielle de l'OMC. Le représentant de l'Argentine a, quant à lui, estimé que le document devrait porter sur toutes les questions indiquées au paragraphe 91 iv) du document final de Midrand, exception faite de la question inscrite à l'ordre du jour du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC, car il faudrait s'efforcer d'éviter tout chevauchement entre les travaux de la CNUCED et ceux de l'Organisation mondiale du commerce.

Décision du Conseil

11. Ayant pris note des observations et considérations ci-dessus, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire annoté de la première session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base (Commission 1), tel qu'il figurait dans le document TD/B/EX(13)/L.2 (voir annexe II.A).

2. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (Commission 2)

12. Le Président a rappelé que l'accord s'était fait lors des consultations informelles sur le projet d'ordre du jour provisoire annoté de la première session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, étant entendu que le Président de la réunion d'experts qui établirait le rapport pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour provisoire serait invité à participer à la première session de la Commission pour répondre aux questions des délégations. Il a également attiré l'attention sur les craintes exprimées par le porte-parole de l'Union européenne quant aux difficultés que des membres de l'Union pourraient avoir à prendre part à un débat approfondi si leurs experts ne participaient pas aux travaux de la Commission.

Décision du Conseil

13. Ayant pris note des observations du Président, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire annoté de la première session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (Commission 2), tel qu'il figurait dans le document TD/B/EX(13)/L.2 (voir annexe II.B).

Décision annexe concernant le nouveau Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence proposé

14. Après avoir pris note d'une brève déclaration dans laquelle le Président avait rappelé que la troisième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, tenue à Genève du 13 au 21 novembre 1995, avait adopté une résolution dans laquelle elle avait notamment recommandé à l'Assemblée générale de changer le nom du Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives en Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, le Conseil du commerce et du développement a entériné l'accord réalisé au cours des consultations informelles selon lequel le Président du Conseil devrait transmettre, au nom du Conseil, une déclaration au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York indiquant que le Conseil se félicitait des résultats de la troisième Conférence de révision.

15. Le représentant de l'Irlande, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que des mesures devaient être prises pour s'assurer que la résolution devant être adoptée par l'Assemblée générale sur cette question soit strictement conforme aux arrangements institutionnels arrêtés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa neuvième session.

3. Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement (Commission 3)

16. Le Président a rappelé qu'au cours des consultations informelles, des délégations avaient fait observer, à propos des annotations sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, qu'à l'avenir les annotations aux points de l'ordre du jour devraient être plus spécifiques et plus précises. Elles avaient également estimé que lorsque ces points seraient abordés par la Commission, il faudrait examiner les travaux à réaliser à l'avenir, et que la documentation établie sur ces deux points devrait également comprendre le projet de programme de travail de la Commission.

Décision du Conseil

17. Ayant pris note des observations ci-dessus, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire annoté de la première session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (Commission 3), tel qu'il figurait dans le document TD/B/EX(13)/L.2 (voir annexe II.C).

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

1. Pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour, le Conseil a été saisi du document TD/B/EX(13)/L.1, intitulé "Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Conseil du commerce et du développement : projet d'ordre du jour provisoire présenté par le Président du Conseil".

2. En présentant le point, le Président a rappelé ce qui avait été convenu lors de ses consultations informelles à propos de certains points de l'ordre du jour provisoire :

a) Concernant le point 2 (Réunion de haut niveau; question de fond : l'investissement étranger direct et le développement dans une économie en voie de mondialisation), la réunion informelle de haut niveau d'une journée aurait lieu le 10 octobre 1996. Au début de la journée, un groupe composé de ministres et de chefs d'entreprise se réunirait pour examiner les trois thèmes suivants :

- 1) Les tendances de l'investissement étranger direct, en particulier dans les pays les moins avancés, leurs déterminants, les obstacles rencontrés et les conséquences à en tirer pour la promotion de l'investissement étranger direct;
- 2) L'interdépendance de l'investissement, du commerce et de la technologie, et ses incidences sur le développement;
- 3) Examen des accords en vigueur, définition et étude des questions à prendre en considération en vue de l'élaboration éventuelle d'un cadre multilatéral pour l'investissement et analyse des conséquences pour le développement.

À la fin de la même journée, un groupe de discussion composé de chefs de secrétariat d'organismes intergouvernementaux compétents se réunirait.

b) Concernant le point 5 (Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique), le secrétariat serait prié d'établir un document de séance faisant le point de la réunion d'examen à mi-parcours, tenue à New York courant septembre 1996.

c) Concernant le point 6 (Examen des activités de coopération technique de la CNUCED), outre l'examen des activités de coopération technique entrepris en 1995, le Conseil devrait recevoir du secrétariat des renseignements sur l'évolution générale des activités de coopération technique de la CNUCED, y compris la coopération avec d'autres organisations et les tendances concernant la mobilisation de ressources, ainsi que des propositions préliminaires devant lui permettre de prendre des décisions conformément à la section II.E – plus particulièrement le paragraphe 96 – du document final de la neuvième session de la Conférence (A/51/308). Avant la session du Conseil en octobre, le Secrétaire général de la CNUCED tiendrait des consultations informelles sur cet aspect de la mise en oeuvre des décisions adoptées à Midrand.

d) Concernant le point 7 b) (Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED), le secrétariat serait prié d'établir un document d'information indiquant les

modalités de financement de la participation d'experts, en particulier des pays en développement, aux réunions des organismes des Nations Unies, notamment de ceux qui sont établis à Genève. Ces renseignements seraient communiqués aux délégations avant la quarante-troisième session du Conseil pour permettre aux participants aux consultations informelles devant se tenir en septembre de préparer les débats du Conseil sur cette question.

e) Concernant le point 8 b) (Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa vingt-neuvième session), il a été proposé que les rapports des futures sessions de cet organe soient examinés par le Conseil en réunion directive.

f) Concernant le point 10 (Questions diverses), le secrétariat a été prié d'indiquer dans les annotations correspondantes que les délégations souhaiteraient examiner à la quarante-troisième session du Conseil la politique de publication de la CNUCED (conformément au paragraphe 107 a) du document final de Midrand), ainsi que la question de la coordination et de la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations et institutions (par. 99 du document final de Midrand). Il a également été entendu que le secrétariat établirait une documentation sur ces deux questions, qui serait présentée aux consultations informelles du Secrétaire général de la CNUCED préalables à la quarante-troisième session.

Décision du Conseil

3. Ayant pris note des observations ci-dessus, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session présenté par le Président du Conseil (TD/B/EX(13)/L.1) (voir annexe III).

III. QUESTIONS DIVERSES

A. Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme

1. Le Président a rappelé qu'au cours de sa vingt-septième session, du 17 au 19 juin 1996, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme avait examiné le projet de plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001. Le Conseil était saisi du rapport du Groupe de travail - document TD/B/43/2-TD/B/WP/96 - auquel étaient annexés une décision du Groupe ainsi qu'un résumé du Président, avec les modifications proposées. Étant donné que le Comité du programme et de la coordination (CPC) examinerait très prochainement, à New York, le plan à moyen terme et que le Groupe de travail se réunirait également bientôt ici, à Genève, les modifications à apporter au plan avaient déjà été communiquées au CPC.

2. Faisant observer que dans le chapitre relatif à la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001, il était prévu que les travaux concernant les pays en développement sans littoral relèvent du sous-programme 9.4 (Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale), le représentant de la Mongolie a proposé que les questions concernant ces pays soient replacées dans un contexte économique plus large que celui de ce sous-programme. Il a donc demandé que le texte du programme 9 soit révisé de façon que les pays sans littoral relèvent du sous-programme 9.5 (Pays les moins avancés). Cela serait conforme au document final de la neuvième session de la Conférence, qui stipulait que "l'entité responsable au sein du secrétariat de la CNUCED des pays en développement les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits pays en développement insulaires devrait être structurée, dotée en effectifs et équipée de façon à pouvoir coordonner les travaux sectoriels, surveiller l'application du Programme d'action de Paris et d'autres programmes d'action pertinents des Nations Unies, et fournir au Conseil du commerce et du développement les contributions nécessaires à son examen desdits travaux et programmes" (voir A/51/308, par. 113).

3. Les représentants du Népal et de l'Ouganda ont appuyé la proposition du représentant de la Mongolie.

4. Le Président a dit que le CPC avait déjà été informé de ces préoccupations et que la question dépendait désormais de l'Assemblée générale.

Décision du Conseil

5. Le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa vingt-septième session et des déclarations s'y rapportant.

B. Autres questions concernant la mise en oeuvre des recommandations adoptées par la Conférence à sa neuvième session

6. Se référant à quelques autres questions indiquées dans le document de travail informel du secrétariat, en date du 10 juin 1996, pour décision à prendre au titre de la mise en oeuvre des recommandations adoptées par la Conférence à sa neuvième session, le Président a dit qu'il croyait comprendre que le Conseil ne serait pas en mesure d'examiner ces questions à sa présente

réunion directive. Il était donc proposé qu'elles soient abordées en septembre 1996, lors des consultations du Président et du Bureau ou des consultations du Secrétaire général de la CNUCED, en vue de préparer les décisions nécessaires.

Décision du Conseil

7. Le Conseil du commerce et du développement a souscrit à la proposition du Président.

IV. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

1. Le porte-parole du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (Cuba) a dit que les pays membres de son groupe tenaient à réaffirmer leur totale adhésion aux accords qui avaient été adoptés par consensus à la neuvième session de la Conférence, tels que reproduits dans la Déclaration de Midrand et dans "Un partenariat pour la croissance et le développement" (A/51/308), et qui attestaient la volonté politique de la communauté internationale d'imprimer un élan nouveau à cet important organisme des Nations Unies qui oeuvrait en faveur du développement. La treizième réunion directive du Conseil, y compris les consultations préparatoires, avait permis aux délégations de prendre une série de décisions concernant la mise en place des nouveaux mécanismes institutionnels, en application des accords adoptés à la neuvième session de la Conférence. Le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes se félicitait de la décision d'organiser une réunion de haut niveau sur l'investissement lors de la quarante-troisième session du Conseil et espérait que tous les pays membres auraient à coeur d'y être représentés au plus haut niveau possible. Cela encouragerait un débat large et approfondi qui éclairerait les effets des investissements étrangers et directs et leurs perspectives feraient ressortir les moyens de veiller à ce que ces investissements contribuent réellement au développement des pays en développement. Le porte-parole ne doutait pas que le secrétariat saurait prendre des mesures appropriées pour l'organisation de cette réunion, s'agissant notamment d'en convoquer les participants aussi tôt que possible.

2. Un point de l'ordre du jour de la quarante-troisième session du Conseil auquel le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes attachait une importance particulière concernait la question du financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED [point 7 b)]. Les mesures à prendre à cet égard ne pouvaient être différées plus longtemps, et le financement de cette participation devait être considéré comme un moyen efficace de garantir une contribution plus large des pays en développement aux travaux de la CNUCED.

3. Le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes approuvait pleinement le mandat imparti aux trois nouvelles commissions. S'agissant de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base (Commission 1), il considérait que les questions relatives au commerce et à l'environnement étaient correctement définies et aboutiraient à des résultats satisfaisants. Dans ce contexte, il faudrait aborder dans un proche avenir la question de la structuration des règles relatives aux services eu égard aux travaux en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Un autre volet important des travaux futurs de la CNUCED, qui était par nature intersectoriel et devrait donc mobiliser tout l'appui institutionnel nécessaire, concernait les politiques de concurrence, y compris la protection des consommateurs.

4. Depuis un certain temps déjà, le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes soulignait tout le prix qu'il attachait à l'assistance technique fournie par le secrétariat de la CNUCED. Il était impératif que cette assistance revête un caractère universel et soit octroyée aux pays qui en avaient besoin, notamment aux petits pays latino-américains ou caraïbes économiquement fragiles. La récente publication par le secrétariat d'un modèle de prototype pour la création d'une banque d'import-export (UNCTAD/ECDC/256) était à cet égard un bon exemple du type de travail que les pays du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes attendaient de la CNUCED, car cela

encourageait l'échange d'expériences et la coopération entre les pays en développement eux-mêmes.

5. Le porte-parole du Groupe asiatique (le Népal) a dit que son groupe avait participé aux consultations informelles dans un esprit de conciliation et de compromis, et dans le souci de contribuer à un consensus. Le Groupe asiatique avait avancé quelques propositions constructives concernant des points des projets d'ordre du jour de la quarante-troisième session ordinaire du Conseil et de la première session des commissions, et il se réjouissait que certaines de ses propositions eussent été retenues. Pour faire avancer les discussions, il n'avait pas insisté sur quelques autres propositions, en particulier les deux questions ci-après :

a) Premièrement, le Groupe asiatique avait proposé que le thème de la réunion de haut niveau du Conseil soit le "financement du développement", convaincu qu'il était que cette réunion devrait examiner l'ensemble de la question du déficit de ressources – dont les investissements étrangers directs n'étaient qu'un élément – pour le financement de l'effort de développement des pays en développement, notamment des pays les moins avancés. Toutefois, il avait décidé de respecter l'opinion de la majorité et d'accepter que l'accent soit mis sur l'investissement étranger direct et le développement cette année. Mais la question du financement du développement restait d'une importance cruciale pour les pays en développement et continuait de relever des compétences de la CNUCED; elle devrait donc être examinée dans une instance appropriée, à savoir le Conseil ou la Commission compétente, en 1997. Le Groupe asiatique avait noté avec satisfaction que de nombreux pays avaient bel et bien reconnu, au cours des consultations informelles, qu'il était impératif d'engager une discussion sur cette question à la CNUCED l'an prochain;

b) Deuxièmement, le Groupe asiatique avait estimé nécessaire que la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base soit convoquée en 1996, car elle pouvait beaucoup contribuer à la Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour. Là encore, pour qu'il puisse y avoir consensus et étant bien entendu que cela ne créerait pas de précédent, il avait accepté que la première session de la Commission soit divisée en deux parties. Il avait aussi accepté, en dépit de quelques difficultés éprouvées par certains de ses membres, que le point 3 proposé soit examiné à la première partie de la session en novembre 1996 et le point 4 à la deuxième partie de la session en février 1997. Toutefois, la documentation du secrétariat sur les deux points devrait être disponible dès la première partie de la session. Le secrétariat pourrait établir un bref additif rendant compte de l'évolution de la situation après la réunion de Singapour concernant le point 4, pour la deuxième partie de la session.

6. Par ailleurs, le Groupe asiatique s'inquiétait des divergences de vues concernant le calendrier annuel de la CNUCED. Celle-ci avait toujours travaillé sur la base de l'année civile et non pas d'une année commençant et finissant par les sessions du Conseil. Aucune décision contraire n'avait été prise à Midrand. En fait, la question n'avait même pas été abordée. Le Groupe asiatique était donc d'avis que la pratique jusque-là en usage devait être maintenue. Calquer le calendrier annuel sur les sessions du Conseil ferait perdre toute une année de travail. Cela n'était absolument pas souhaitable, et le Groupe asiatique tenait vivement à ce que les travaux à la CNUCED continuent sur le rythme de l'année civile.

7. Pour ce qui était du nouveau mécanisme intergouvernemental qui commencerait très prochainement de fonctionner, le porte-parole a souligné que, même si les questions relatives aux pays les moins avancés seraient désormais examinées par l'ensemble du mécanisme intergouvernemental, comme convenu à la neuvième session de la Conférence, l'entité responsable au sein du secrétariat de la CNUCED des pays en développement les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits pays en développement insulaires devrait être structurée, dotée en effectifs et équipée de façon à pouvoir coordonner les travaux sectoriels, surveiller l'application du Programme d'action de Paris et d'autres programmes d'action pertinents des Nations Unies, et fournir au Conseil du commerce et du développement les contributions nécessaires à son examen desdits travaux et programmes.

8. Réitérant la position du Groupe asiatique quant à la nécessité de financer la participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts, le porte-parole a dit que, puisque le nombre des réunions était désormais limité à 10 par an, il importait de veiller à ce que les pays en développement tirent pleinement profit de ces réunions. Cela pourrait être fait en finançant la participation d'un certain nombre d'experts de pays en développement à chaque réunion d'experts. Le secrétariat devrait donc réaliser les études nécessaires pour que le Conseil puisse examiner la question à sa prochaine session ordinaire et parvenir à une décision favorable.

9. La porte-parole du Groupe africain (le Kenya) a dit que son groupe jugeait bien conçu l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Conseil. Il était important que la première session ordinaire du Conseil à se tenir à la suite de la neuvième session de la Conférence aborde quelques-unes des questions d'une importance vitale pour l'Afrique, car, bien que la croissance en Afrique se soit légèrement redressée en 1995 - à un niveau d'environ 3 % - la plupart des pays africains souffraient de la baisse des prix de leurs exportations de produits de base, ce à quoi s'ajoutaient pour certains des guerres civiles et l'incertitude politique. La situation en matière de sécurité alimentaire dans le continent était également préoccupante, car des sécheresses ou des précipitations irrégulières avaient entraîné une diminution des récoltes dans la plupart des pays subsahariens. Cela s'était traduit par une dépendance accrue à l'égard des importations alimentaires pour éviter des famines. La diminution continue des versements nets d'aide était également un facteur de ralentissement de la croissance, auquel s'ajoutait une charge encore excessive de remboursement de la dette. Une fois de plus, la croissance économique de l'Afrique et la part du continent dans le commerce mondial n'avaient pas suivi le rythme de l'accroissement démographique, le résultat en étant que les revenus réels n'avaient pas progressé.

10. Pour offrir des conditions favorables aux investissements étrangers directs, la plupart des pays africains avaient engagé de vastes mesures de réforme économique. Malheureusement, les investissements étrangers directs n'avaient pas augmenté en proportion des efforts consentis. La question de fond sur l'investissement étranger direct et le développement dans une économie internationale en voie de mondialisation présentait donc un grand intérêt pour l'Afrique. Pour que le sujet soit correctement traité, il fallait que les ministres et les chefs d'entreprise participants soient, du point de vue de la répartition géographique, représentatifs de la composition de la CNUCED.

11. Le Groupe africain se félicitait de l'inscription à l'ordre du jour du point 5 ("Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de

l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique") et notait que le secrétariat rédigerait un document faisant le point sur la réunion d'examen à mi-parcours prévue en septembre 1996 à New York.

12. Sur la question de la coopération technique, la porte-parole s'est déclarée satisfaite des programmes établis par le secrétariat de la CNUCED en collaboration avec d'autres organisations internationales. Le séminaire sur l'OMC et les résultats du Cycle d'Uruguay, qui venait de s'ouvrir à Nairobi, faisait partie d'un programme intégré d'assistance technique réalisé conjointement par l'OMC, la CNUCED et le Centre du commerce international CNUCED/OMC. Elle espérait que ce programme serait étendu à tous les pays africains.

13. Concernant les nouvelles commissions et l'ordre du jour de leur première session, le Groupe africain appuyait les propositions avancées; les questions prioritaires qui ne pouvaient être abordées au cours de la première session le seraient sans aucun doute aux sessions futures. De plus, il appuyait l'idée de convoquer au cours du premier trimestre de 1997 une réunion directive du Conseil où seraient examinées les questions découlant de la Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour.

14. Enfin, la porte-parole a noté qu'un certain nombre de questions devant être examinées à la quarante-troisième session du Conseil feraient l'objet de consultations préalables. Le Groupe africain espérait que des dispositions seraient prises pour que les délégations non anglophones puissent elles aussi y participer efficacement.

15. Le représentant de l'Irlande, parlant au nom de l'Union européenne, a estimé que les questions prioritaires pour les trois nouvelles commissions devaient être axées sur les besoins spéciaux des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, avoir une orientation pragmatique et se concentrer sur la thématique du développement. En outre, les commissions devraient, chaque fois que possible, accorder une attention particulière à l'analyse et à l'échange d'expériences fructueuses en matière de développement, et aux leçons à en tirer. D'une manière générale, l'ordre du jour des commissions devrait toujours être conçu de façon à faciliter la participation des décideurs et responsables compétents. À cet égard, la division en deux parties de la première session de l'une des commissions ne devrait pas constituer un précédent. Chaque commission devrait également planifier et organiser ses travaux et donner des orientations claires au secrétariat. Étant donné la structure resserrée du nouveau mécanisme intergouvernemental de la CNUCED et les limites fixées au nombre et à la durée des réunions, il serait essentiel de veiller à une bonne préparation des sessions et à une utilisation efficace du temps de réunion. Il faudrait donc concentrer les travaux sur un nombre limité de thèmes visant à promouvoir la participation des pays en développement au système commercial international. Le succès des commissions dépendrait beaucoup, entre autres facteurs, d'une documentation bien préparée, distribuée en temps voulu, exploitant pleinement la capacité analytique de la CNUCED et bien centrée sur les thèmes à l'étude.

16. Les commissions auraient à faire preuve de circonspection concernant la convocation de réunions d'experts, auxquelles elles devraient donner un mandat précis pour que celles-ci leur fournissent des avis utiles à l'examen des questions relevant de leur compétence. Une distinction nette devait être maintenue entre le travail directif des commissions et les questions techniques examinées dans les réunions d'experts.

17. Concernant la quarante-troisième session du Conseil en octobre, l'Union européenne escomptait que la préparation se fasse dans la transparence et avec la participation de tous les États membres. Elle comptait également recevoir la documentation dans les délais voulus et dans toutes les langues officielles de l'ONU.

18. Pour ce qui était de la réunion de haut niveau, l'Union européenne considérait que les propositions qui venaient d'être approuvées permettraient un débat d'orientation utile sur l'investissement étranger direct et le développement. Le représentant a noté avec plaisir que l'on comptait sur la participation à cette réunion de personnalités du secteur privé possédant une solide expérience de l'investissement dans les pays en développement. Leur contribution constituerait une innovation heureuse, qui enrichirait considérablement les débats sur une question d'une très grande importance pour les pays en développement.

19. En ce qui concernait la gestion, il était essentiel pour le Conseil de pouvoir examiner la politique de publication de la CNUCED et la question de la coopération et de la coordination entre la CNUCED et d'autres organisations internationales.

20. Enfin, l'Union européenne considérait que, s'agissant du calendrier des réunions, il fallait trouver un bon équilibre entre les réunions d'experts et celles de leurs commissions de tutelle. Les réunions des commissions devaient être harmonieusement réparties entre les sessions annuelles du Conseil. C'était aux commissions qu'il incombait de convoquer les réunions d'experts. Toute exception à cette importante disposition du texte de Midrand devait être justifiée et viser à faciliter un travail efficace des commissions. Les considérations de l'Union européenne sur le calendrier des réunions tenaient compte des contraintes de temps imposées au mécanisme intergouvernemental et de la nécessité qui en découlait d'établir à cet égard un calendrier optimal.

21. Le représentant de la Fédération de Russie a dit que le document final adopté à la neuvième session de la Conférence montrait qu'il était possible de parvenir à un profond consensus sur les questions traitées par la CNUCED. Tous les documents qui seraient adoptés dans les futures réunions intergouvernementales à la CNUCED devraient être fidèles au libellé mûrement pesé du document de Midrand.

22. Le représentant a souhaité que les documents destinés à la quarante-troisième session du Conseil, en particulier le World Investment Report 1996 et le Rapport sur le commerce et le développement, 1996, soient très prochainement mis à la disposition à la fois des missions à Genève et des capitales, afin que les délégations puissent bien préparer les travaux de la session.

23. Enfin, la délégation russe portait une appréciation positive sur les mesures que le Secrétaire général de la CNUCED avait prises pour réorganiser le secrétariat et espérait que le Secrétaire général pourrait faire part de ses vues sur la question aux délégations dans un proche avenir.

24. Le représentant de la Chine a rappelé que, conformément aux dispositions du document final de Midrand, il avait été demandé à la CNUCED de veiller à ce que les pays en développement puissent participer plus équitablement au commerce mondial. La délégation chinoise espérait que le nouvel esprit de coopération favoriserait une évolution de la position des pays en développement dans

l'économie mondiale d'ici à la dixième session de la Conférence. À cette fin, la CNUCED devrait consacrer moins de temps aux questions de procédure et privilégier les questions de fond. Le représentant a noté avec satisfaction que les ordres du jour provisoires qui venaient d'être approuvés pour la quarante-troisième session du Conseil et pour les nouvelles commissions mettaient en évidence les tâches définies par la Conférence à sa neuvième session. Pour ce qui était de la documentation des réunions futures, il était important que les documents soient distribués en temps voulu, y compris dans leur version chinoise, nécessaire pour les travaux préparatoires devant être faits à Beijing.

25. Évoquant les dispositions prises pour les consultations informelles préalables à la treizième réunion directive du Conseil, le représentant de la Hongrie a dit que sa délégation avait apprécié les possibilités offertes aux délégations qui n'étaient pas représentées dans les groupements géographiques d'exprimer leurs vues dans les premières étapes du processus. Il espérait que cette pratique deviendrait la norme au lendemain de la neuvième session de la Conférence. Ces consultations informelles devraient non seulement contribuer à une participation adéquate des délégations intéressées aux travaux préparatoires, mais aussi permettre d'éviter que de nouvelles idées ne soient présentées de façon impromptue en session plénière.

26. Le représentant de la République de Corée a dit que, confrontée à la difficile mission de mettre en oeuvre ce qui avait été approuvé à la neuvième session de la Conférence, la CNUCED devait se montrer plus productive et plus compétitive. À cet égard, le succès des réunions dans le cadre du nouveau mécanisme dépendrait fondamentalement de l'établissement d'ordres du jour bien ciblés et bien conçus. Ceux qui venaient d'être approuvés pour la quarante-troisième session du Conseil et pour la première session des commissions étaient excellents, et le représentant s'est en particulier félicité du débat futur sur le point 3 de l'ordre du jour du Conseil, question à laquelle son pays attachait une importance considérable. La République de Corée tenait spécialement à l'échange d'expériences de développement entre pays en développement, comme le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée l'avait souligné à Midrand. Le point 3 couvrait assurément un large éventail de questions intéressant l'économie mondiale et le développement.

27. Le porte-parole des pays du Groupe B (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) a dit que, en tant que première session ordinaire à se tenir depuis la neuvième session de la Conférence – point de départ, l'espérait-il, d'une renaissance de la CNUCED – la quarante-troisième session du Conseil en octobre pourrait bien être l'une des plus importantes sessions du Conseil. Il était donc essentiel qu'elle soit bien préparée, car la façon dont elle se déroulerait et les résultats qu'elle produirait seraient d'une importance cruciale. La préparation devait se faire dans un esprit d'ouverture et de pleine transparence, avec la participation de tous les États membres intéressés. Il fallait encore transposer les objectifs et les dispositions du document final de Midrand en mesures concrètes pour le bien-être des pays auxquels les activités de la CNUCED devraient réellement profiter. Si le défi en était relevé, tous les efforts consentis n'auraient pas été vains. Mais si, malgré le nouveau contexte, la communauté internationale était incapable de renouveler sa réflexion et son action, elle aurait à assumer la responsabilité d'avoir laissé passer une occasion unique de faire de la CNUCED une organisation compétente et utile et d'avoir déçu ceux qui pouvaient bénéficier d'une CNUCED revitalisée. Toutefois, les leçons du passé n'étaient pas en elles-mêmes un gage de succès pour l'avenir. Pour assurer ce succès, il faudrait que tous les pays

abandonnent un certain nombre de vieilles habitudes et travaillent ensemble dans un esprit de coopération. Les pays du Groupe B étaient prêts à jouer pleinement leur rôle.

28. Le représentant du Japon a dit que le document final de Midrand définissait les grandes orientations des travaux de la CNUCED pour les années à venir. Mais l'ampleur même de ces grandes orientations signifiait qu'une action plus concrète, reposant sur une approche progressive, serait nécessaire, s'inspirant en particulier du succès des stratégies de développement des pays en développement. Les travaux devaient répondre à un souci de réalisme et de pragmatisme, et n'être ni excessivement ambitieux, ni une simple répétition des thèmes et des formules du passé. La communauté internationale devait poursuivre avec opiniâtreté ses efforts pour parvenir à des résultats constructifs et concrets à travers une analyse et un dialogue approfondis reposant sur un véritable partenariat, en vue de promouvoir l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, et en tenant compte des problèmes spéciaux des pays les moins avancés.

29. Le représentant de la Suisse a dit que les autorités de son pays estimaient que le Conseil avait correctement engagé la mise en oeuvre des résultats de la neuvième session de la Conférence. La Suisse soutenait le Secrétaire général de la CNUCED dans sa difficile et complexe restructuration du secrétariat, conformément aux dispositions du document final de la neuvième session de la Conférence, restructuration visant à le préparer à exécuter avec efficacité le programme de travail négocié à Midrand. Les promesses de Midrand devaient aujourd'hui se traduire en activités courantes pour garantir une revitalisation et une renaissance durables de la CNUCED. Le succès passait par une étroite coopération entre toutes les délégations et avec le secrétariat, dans l'esprit de la Déclaration de Midrand et du Partenariat pour la croissance et le développement.

30. Évoquant les consultations sur les ordres du jour provisoires de la première session des commissions, le représentant de la Norvège a dit que, tout en reconnaissant la nécessité de respecter le libellé du document final adopté à Midrand, la délégation norvégienne avait été quelque peu troublée par l'orientation donnée à certains points de ces ordres du jour, en particulier dans les annotations. Ses troubles ayant toutefois été, dans une certaine mesure dissipés, la délégation norvégienne considérait que l'on disposait désormais d'une base utile pour la tenue de la première session des trois commissions. Pour ce qui était de la réunion de haut niveau prévue à la quarante-troisième session du Conseil, le Gouvernement norvégien avait indiqué, compte tenu de ce qui avait été planifié à ce jour, qu'il comptait y être représenté à un niveau ministériel. Enfin, la délégation norvégienne, comme l'Union européenne, souhaitait savoir comment les observations des États membres à propos de la planification à la CNUCED de certaines réunions d'experts seraient prises en compte dans la planification future de ces réunions.

31. Le Secrétaire général de la CNUCED a fait observer que, moins de deux mois après la clôture de la neuvième session de la Conférence, la CNUCED avait déjà respecté l'engagement pris de commencer sans retard à mettre en oeuvre les décisions adoptées. Le secrétariat avait pris note avec le plus grand soin des observations présentées au cours de la treizième réunion directive sur plusieurs aspects des travaux futurs. Le changement était un processus continu. Un bon départ avait été pris : il fallait désormais aller de l'avant pour obtenir des résultats concrets. Des progrès avaient été réalisés dans de nombreux domaines, s'agissant par exemple de la participation du secteur privé à la réunion de haut

niveau du Conseil sur l'investissement étranger. Pour sa part, le secrétariat continuerait – concernant la restructuration, la documentation et les travaux préparatoires – de répondre à toutes les attentes dont il faisait l'objet.

V. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la réunion

1. La treizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 8 juillet 1996 par M. Jacob Selebi (Afrique du Sud), Vice-Président du Conseil, qui a présidé la réunion en l'absence du Président du Conseil, M. William Rossier (Suisse). Le Conseil n'a tenu, au cours de cette réunion, qu'une seule séance, la 874e séance plénière.

B. Bureau de la treizième réunion directive

2. En l'absence de changement dans la composition du Bureau depuis la douzième réunion directive, le Bureau de la treizième réunion directive était constitué comme suit :

Président : M. William Rossier (Suisse)

Vice-Présidents : M. Youri Afanassiev (Fédération de Russie)
M. Munir Akram (Pakistan)
Mme Kristie Kenney (États-Unis d'Amérique)
M. Antonio E. Marziota Delgado (Cuba)
M. Toshio Tsunozaki (Japon)
M. Sirous Nasser (République islamique d'Iran)
M. Javier Paulinich (Pérou)
M. Henri Reynaud (France)
M. Jacob S. Selebi (Afrique du Sud)
Mme Appolonie Simbizi (Burundi)

Rapporteur : M. Jan Piotrowski (Pologne)

C. Adoption de l'ordre du jour

3. À sa 874e séance, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa treizième réunion directive, reproduit dans le document TD/B/EX(13)/1 (voir annexe I).

D. Composition du Conseil du commerce et du développement

4. À la 874e séance, le Président a annoncé que le Secrétaire général de la CNUCED avait reçu une communication officielle de la République de Slovénie, qui souhaitait devenir membre du Conseil du commerce et du développement.

5. Le Conseil du commerce et du développement a décidé d'accueillir parmi ses membres la République de Slovénie, en vertu des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle que modifiée. Il a noté que le nombre de ses membres était désormais de 144.

E. Examen du calendrier des réunions

6. Pour l'examen du point 3 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'une note du secrétariat de la CNUCED portant sur un projet de calendrier des réunions de la CNUCED pour le reste de l'année 1996 et un projet de calendrier indicatif pour 1997 (TD/B/EX(13)/CRP.1), qui avait été établie à l'issue de consultations informelles du Président.

7. En présentant le point, le Président a proposé que le Conseil n'entame pas de discussions détaillées sur le calendrier à ce stade, mais qu'il l'approuve aux fins de planification, étant entendu que le calendrier serait révisé lors des consultations informelles du Bureau en septembre 1996, avant que le Conseil ne l'approuve et ne le modifie à sa quarante-troisième session. Le secrétariat tiendrait également compte des observations présentées par des délégations au cours des consultations informelles concernant l'établissement de la documentation et la nécessité d'éviter tout chevauchement avec d'importantes réunions au Palais des Nations à Genève ou à l'extérieur. Le calendrier prévoirait en outre quatre jours de consultations informelles en septembre 1996 pour le Président du Conseil et le Bureau et quatre jours de consultations informelles aussi en septembre pour le Secrétaire général de la CNUCED. Il devrait enfin prévoir une dotation pour des réunions de groupes régionaux.

8. Le représentant de l'Irlande, parlant au nom de l'Union européenne, a rappelé que le Secrétaire général de la CNUCED avait adressé une lettre aux États membres de la CNUCED, en date du 19 mars 1996, pour obtenir leurs vues sur la nécessité de convoquer le Comité préparatoire de la Conférence de révision de la Convention des Nations Unies relative à un code de conduite des conférences maritimes (dont la réunion était prévue du 26 au 28 novembre 1996). L'opinion de l'Union européenne était qu'aucune question ne justifiait, à ce stade, la convocation d'une telle réunion. En conséquence, avant que le Conseil ne décide de convoquer le Comité préparatoire, le représentant a demandé au secrétariat d'indiquer quelle réponse à la lettre du Secrétaire général avait été reçue de l'ensemble des États membres.

9. Le Secrétaire du Conseil a dit que le secrétariat donnerait l'information demandée aussitôt que possible. En fonction de quoi, le Bureau, lors des consultations de septembre, pourrait prendre une décision sur le maintien ou non de la réunion du Comité préparatoire au calendrier des réunions pour le reste de l'année 1996.

10. Sous réserve des observations susmentionnées, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le projet de calendrier des réunions figurant dans le document TD/B/EX(13)/CRP.1.

F. Rapport du Conseil sur sa treizième réunion directive

11. À la clôture de sa 874e séance plénière, le 8 juillet 1996, le Conseil du commerce et du développement a autorisé le Rapporteur, sous l'autorité du Président, à établir le rapport sur sa treizième réunion directive.

ANNEXE I

Ordre du jour de la treizième réunion directive du Conseil

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Mise en oeuvre des recommandations adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa neuvième session.
3. Examen du calendrier des réunions.
4. Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Conseil.
5. Questions diverses.
6. Rapport du Conseil sur sa treizième réunion directive.

ANNEXE II

Ordres du jour provisoires annotés de la première session des trois commissions

A. Commission du commerce des biens et services, et des produits de base (Commission 1)

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Permettre aux pays d'exploiter au maximum les possibilités découlant des Accords du Cycle d'Uruguay, en analysant les incidences de ces accords sur le développement et en renforçant les capacités de participation au système commercial multilatéral.

Il s'agit d'examiner les débouchés et les problèmes commerciaux des pays du tiers monde, ainsi que les incidences des Accords du Cycle d'Uruguay sur leur développement. Leurs débouchés dans le secteur des biens et services et leur intégration dans l'économie mondiale dépendront aussi dans une large mesure de leur capacité de participer davantage au système commercial multilatéral. Les débats seront axés sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement de l'infrastructure administrative nationale, pour donner aux pays les moyens de s'acquitter de leurs obligations et d'exercer leurs droits dans ce domaine, ainsi que sur l'assistance aux pays souhaitant devenir membres de l'Organisation mondiale du commerce. Le rapport établi par le secrétariat pour cette première session devrait porter sur les moyens de renforcer les capacités de participation au système commercial multilatéral.

4. Intégration du commerce, de l'environnement et du développement : progrès récents et questions en suspens.

Conformément au mandat défini par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa neuvième session, la Commission devrait faire le point de la situation quatre ans après la Conférence de Rio, en mettant l'accent sur les questions indiquées au paragraphe 91 iv) du document final de cette session.

5. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission et organisation éventuelle de réunions d'experts préparatoires.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission.

B. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (Commission 2)

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

3. Évolution de l'investissement international : l'interaction de l'investissement et du commerce et ses incidences sur le développement.

Compte tenu des tendances mondiales et régionales de l'investissement étranger direct et sur la base d'une analyse des liens entre celui-ci et le commerce, la Commission étudiera des mesures nationales et internationales visant à accroître la contribution de l'investissement étranger direct au développement, et en particulier à encourager l'investissement dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés. Pour faciliter le débat, le rapport sur la question résume les renseignements donnés dans le World Investment Report 1996.

4. Droit de la concurrence : questions revêtant une importance particulière pour le développement.

La Commission examinera la question de la poursuite des travaux analytiques sur les pratiques commerciales restrictives et de l'assistance pour l'élaboration de la politique et du droit de la concurrence. Pour faciliter le débat, des experts établiront un rapport.

5. Rapports appelant l'attention de la Commission.

La Commission examinera le rapport du secrétariat de la CNUCED sur les activités du programme et le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

6. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission et organisation éventuelle de réunions d'experts préparatoires.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission.

C. Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (Commission 3)

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Entreprises : questions relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises.

La nouvelle dynamique de la production et du développement des entreprises, engendrée par la mondialisation, la libéralisation et le progrès technique, a mis en relief la nécessité pour les pays en développement et d'autres pays d'adopter une stratégie nationale globale et cohérente pour favoriser l'essor des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME), afin qu'elles deviennent un des moteurs de la croissance et de l'intégration dans l'économie mondiale. Pareille stratégie est importante pour les pays à tous les stades de développement, mais surtout pour les pays les moins avancés où le secteur des entreprises n'est pas encore arrivé à

maturité et doit donc être renforcé. La Commission étudiera les principaux éléments de cette stratégie, y compris ses aspects politiques et institutionnels, en vue de contribuer à la définition d'orientations nationales et internationales pour accroître le rôle des entreprises dans le développement et dans l'économie mondiale. Le débat sur cette question sera facilité par l'échange de données. L'accent sera mis en particulier sur i) le rôle du dialogue entre l'État et le secteur privé dans le développement des entreprises; ii) les mesures propres à favoriser la création, le développement, l'efficacité, la compétitivité et l'internationalisation des entreprises, en particulier des PME, notamment grâce à l'établissement de liens entre les entreprises à l'échelle nationale et internationale, et la question de rapports entre développement des entreprises et technologie; iii) les mesures permettant de remédier aux effets des politiques d'ajustement structurel sur le développement des entreprises.

4. Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale.

Dans ce secteur, la CNUCED a pour tâche essentielle d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ainsi que les pays en transition à se doter de services d'appui au commerce (douanes, transports, banques et assurances, télécommunications, information commerciale, etc.) qui soient adaptés à leurs besoins particuliers. Les participants au Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, tenu à Columbus, Ohio, en octobre 1994, ont souligné que plusieurs de ces services pouvaient beaucoup contribuer à accroître la participation au commerce international, en particulier celle des acteurs les plus faibles. Dans chacun de ces secteurs, la Commission peut contribuer à définir les priorités et les mesures concrètes à prendre pour promouvoir rapidement l'efficacité commerciale dans le monde entier, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés. À cet égard, elle étudiera la possibilité d'inviter des experts à se réunir pour examiner des questions sectorielles et intersectorielles concernant la suite à donner au Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale. En se fondant sur les résultats de ces réunions et de ses propres travaux, la Commission devra ensuite définir et mettre en oeuvre les orientations découlant de l'évaluation de l'efficacité commerciale demandée par la Conférence à sa neuvième session. Elle tiendra compte de la coopération étroite entre la CNUCED, la Commission économique pour l'Europe, le Centre du commerce international et d'autres organisations internationales compétentes dans ce domaine. La question du transit revêt une importance particulière pour la plupart des pays en développement et des pays en transition; l'expérience pratique acquise par la CNUCED (dans le cadre de programmes comme le système d'information avancée sur les marchandises (SIAM) et le système douanier automatisé (SYDONIA), et de ses travaux sur des accords concernant des couloirs de transit) ainsi que les nouvelles techniques constituent à cet égard un capital que l'on pourrait faire fructifier rapidement. La Commission pourrait convoquer une première réunion d'experts pour étudier les moyens de simplifier l'application des accords de transit.

5. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission et organisation éventuelle de réunions d'experts préparatoires.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission.

ANNEXE III

Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Conseil

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - d) Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil.
2. Réunion de haut niveau; question de fond : l'investissement étranger direct et le développement dans une économie en voie de mondialisation.
3. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : repenser les stratégies de développement; enseignements tirés de l'expérience de pays d'Asie de l'Est en matière de développement.
4. Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :
 - a) Examen de l'application du Programme;
 - b) Contribution de la CNUCED aux travaux d'organisations internationales compétentes concernant l'application de la Décision de l'Acte final du Cycle d'Uruguay sur les mesures en faveur des pays les moins avancés, en aidant les pays les moins avancés membres de l'Organisation mondiale du commerce à tirer le meilleur parti des mesures spéciales et différenciées prévues dans les Accords du Cycle d'Uruguay.
5. Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.
6. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED.
7. Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et découlant de rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant :
 - a) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les préparatifs d'une réunion avec des acteurs du développement;
 - b) Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED
8. Autres questions relatives au commerce et au développement :
 - a) Développement progressif du droit commercial international : vingt-neuvième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;

- b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa vingt-neuvième session
9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
- a) Examen des listes d'États annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Examen du calendrier des réunions;
 - e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport du Conseil sur sa quarante-troisième session.

ANNEXE IV

Composition et participation aux travaux*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud	Italie
Algérie	Jamahiriya arabe libyenne
Allemagne	Jamaïque Japon
Arabie saoudite	Kenya
Argentine	Luxembourg
Australie	Madagascar
Autriche	Malaisie
Bangladesh	Malte
Bélarus	Maroc
Belgique	Maurice
Bhoutan	Mexique
Bolivie	Mongolie
Brésil	Myanmar
Bulgarie	Namibie
Burundi	Népal
Cameroun	Nicaragua
Canada	Nigéria
Chili	Norvège
Chine	Ouganda
Chypre	Pakistan
Colombie	Panama
Costa Rica	Pays-Bas
Côte d'Ivoire	Pérou
Croatie	Philippines
Cuba	Portugal
Danemark	République arabe syrienne
Égypte	République de Corée
El Salvador	République populaire
Équateur	démocratique de Corée
Espagne	République tchèque
États-Unis d'Amérique	République-Unie de Tanzanie
Éthiopie	Roumanie
Ex-République yougoslave	Royaume-Uni de Grande-Bretagne
de Macédoine	et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Sénégal
Finlande	Sierra Leone
France	Slovaquie
Ghana	Slovénie
Grèce	Soudan
Honduras	Sri Lanka
Hongrie	Suède
Inde	Suisse
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Trinité-et-Tobago
Irlande	Tunisie
Israël	Turquie

* Pour la liste des participants, voir TD/B/EX(13)/INF.1.

Ukraine
Venezuela
Viet Nam

Yémen
Zambie

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Comores
Saint-Siège
Lituanie

3. Étaient représentés à la réunion :

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement
Le Centre du commerce international CNUCED/OMC

4. Les institutions spécialisées et institutions apparentées ci-après étaient représentées :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Fonds monétaire international
Union internationale des télécommunications
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

5. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés :

Organisation arabe du Travail
Communauté européenne
Organisation de l'unité africaine
Organisation internationale pour les migrations

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :

Catégorie générale

Chambre de commerce internationale
Confédération internationale des syndicats libres
Confédération mondiale du travail
Fédération luthérienne mondiale
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté.

Deuxième partie

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-TROISIÈME SESSION

Tenue à Genève du 7 au 18 octobre 1996

Deuxième partie

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-TROISIÈME SESSION*

I. DÉCISIONS DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES POINTS DE FOND DE SON ORDRE DU JOUR

A. Réunion de haut niveau; question de fond : l'investissement étranger direct et le développement dans une économie en voie de mondialisation

1. À sa 881e séance (séance de clôture), le 18 octobre 1996, le Conseil du commerce et du développement a décidé d'incorporer dans le rapport sur sa quarante-troisième session les observations présentées par le Président de la réunion de haut niveau sur le point 2 de l'ordre du jour à la clôture des travaux de celle-ci, le 10 octobre 1996. Le texte en est reproduit ci-après**.

Observations finales de M. Alec Erwin, Ministre sud-africain du commerce et de l'industrie, Président de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement à sa neuvième session et Président de la réunion de haut niveau

2. Permettez-moi tout d'abord de remercier les participants de leur contribution d'une extrême clairvoyance. J'ouvrirai ces quelques brèves observations en disant que cette réunion a été un succès, tant au niveau du dialogue qu'au niveau des thèmes qui ont été abordés dans un climat de franchise, sans que soient nécessairement adoptées des positions intangibles. Il est important que mes propos ne soient en aucune manière considérés comme une tentative de résumer toute la complexité des débats qui ont eu lieu aujourd'hui. Cela ne serait pas possible, et je pense que ce serait également inapproprié si, en me livrant à cet exercice en tant que président de cette réunion de haut niveau, je devais le moins du monde essayer de fixer un programme de travail ou d'arrêter des positions définitives. Les propos qui suivent doivent donc être considérés comme une contribution supplémentaire à ce dialogue, afin que nous puissions tous réfléchir au résultat obtenu et aller de l'avant.

3. Nous avons – me semble-t-il – soulevé quelques questions importantes qui méritent plus amples analyse et réflexion. Au tout début, nous avons entendu ce que préféreraient les milieux économiques et financiers, et deux importantes questions ont été abordées dans cette discussion. La première était, comme M. Gregory l'a indiqué, que ce qu'évoquait la Chambre de commerce internationale était ce que serait un monde idéal. Aucun pays n'atteint cet idéal à ce stade et aucun ne l'atteindra peut-être jamais. Nous avons également été avertis que les milieux économiques et financiers pourraient n'être pas toujours unanimes sur une chose telle qu'un accord multilatéral sur les investissements. Mais s'il peut y avoir des différences à cet égard, ces milieux peuvent être unanimes sur ce qu'ils considèrent être un environnement favorable pour les

* Pour l'ordre du jour de la quarante-troisième session, voir l'annexe I.

** Texte initialement distribué au Conseil sous la cote TD/B/43/11. Pour la liste des participants et le programme de la réunion de haut niveau, voir le chapitre premier du document TD/B/43/12 (vol. II).

investissements de leur point de vue et eu égard à leurs besoins. Les gouvernements devront en tenir compte, car ils sont, comme il a été indiqué, l'élément moteur essentiel.

4. Nous avons entendu les réserves, les points de vue, les observations de nombreux gouvernements, en particulier sur les conséquences qu'aurait pour eux un accord multilatéral. C'est l'un de mes compatriotes africains qui a probablement exprimé ces choses avec le plus de vigueur. Il s'agit là de réserves dont nous devons tenir compte à l'avenir. Nous avons entendu des arguments solides, pour et contre, sur la question de savoir si un accord multilatéral sur les investissements devrait être élaboré maintenant ou si nous devrions laisser les choses mûrir d'elles-mêmes, à partir du grand nombre d'accords existants, et eu égard en outre à la position critique qu'occuperait un tel accord conclu entre les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. L'un des points qui a commencé de ressortir des discussions des deux groupes, en particulier du second, a été que lorsque des régions commencent à débattre d'accords sur l'investissement, elles le font en même temps qu'elles examinent un certain nombre d'autres questions. La présentation du Marché commun du Sud (Mercosur) nous a permis de le constater et je sais qu'il en va tout à fait de même pour la Communauté de développement de l'Afrique australe. Dans une région où les pays sont limitrophes et où existent des flux transfrontières, il est impossible de débattre des investissements sans débattre d'un large éventail d'autres questions – mouvements de population, projets conjoints d'infrastructure, etc. Il apparaît donc inévitable qu'il y ait des différences qualitatives entre l'ampleur, l'intensité et le détail des discussions au sein d'un groupement régional et les arrangements multilatéraux plus larges qui pourraient apparaître à terme. Je crois que cela n'a pas été suffisamment mis en lumière, car il en découle inévitablement que même si nous devions parvenir à un accord multilatéral sur les investissements, les pays pourraient, au niveau régional, aller au-delà d'un tel accord en raison de la dynamique qui a été évoquée précédemment.

5. De nombreux participants ont souligné d'une façon ou d'une autre – et l'Ambassadeur William Rossier l'a exprimé avec une grande clarté à la fin – que nos débats d'aujourd'hui sur la nécessité d'un accord multilatéral ou la raison pour laquelle un tel accord est à l'ordre du jour (d'aucuns peuvent penser que ce n'est pas nécessaire à ce stade, mais la question est bien à l'ordre du jour) ne sont pas apparus ex nihilo. C'est la continuation d'un certain nombre de processus. Nous avons tous en mémoire, à la CNUCED, les débats extrêmement détaillés qui ont eu lieu à la neuvième session de la Conférence sur les processus économiques sous-jacents à la mondialisation – l'évolution des flux d'investissements et de capitaux et l'immédiateté de la connaissance et de l'information dans le monde entier qui sous-tend la mondialisation. L'animateur du premier groupe de discussion a souligné que, si l'on considérait les chiffres absolus, s'agissant des flux d'investissements, il y avait probablement eu autant de mouvements il y a une centaine d'années. Mais je crois qu'il est indéniable que les effets et la dynamique sous-jacente de ces investissements étrangers directs ont structurellement et profondément évolué. Dans nos débats sur le commerce à la CNUCED et dans les discussions sur l'investissement ici aujourd'hui, c'est ce qui ressort à nouveau. Nous devons réellement appréhender les changements économiques plus profonds qui conduisent à l'intégration de l'espace économique, comme M. Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED, l'a indiqué à la neuvième session de la Conférence, car cela signifie automatiquement que de plus vastes questions sont en jeu. M. Graham et de nombreux autres orateurs au cours de cette réunion ont insisté sur ce point.

Ces discussions doivent faire l'objet d'une approche intégrée. De nombreux orateurs ont ainsi insisté sur la nécessité d'une analyse plus détaillée concernant la mobilisation des ressources pour l'investissement dans un pays, qu'il s'agisse des ressources intérieures ou des investissements étrangers directs, pour répondre à la question de savoir si nous sommes en mesure en tant que pays responsables de la gestion de notre propre économie de faire une distinction entre l'investissement intérieur et l'investissement étranger. Je dirai, parlant pour l'Afrique du Sud, que nous considérons qu'il n'est pas possible que les investissements nationaux soient régis par un ensemble de forces économiques et les investissements étrangers par un autre ensemble de forces économiques.

6. Nous devons garder présente à l'esprit une précision importante apportée ici sur le volume en chiffres absolus de l'investissement étranger direct. Si je ne m'abuse, M. Sanjaya Lall a rappelé que les flux d'investissements étrangers directs représentaient quelque 5 % de l'épargne totale. La mobilisation des ressources constitue donc une opération gigantesque. J'estime qu'aucun de nos pays désireux de mobiliser ses propres ressources nationales ne peut éviter ou ignorer les changements qui se produisent dans les modes de production, dans la technologie, dans la commercialisation ni l'évolution qui résulte de la mobilité. Autrement dit, l'approche macroéconomique globale que, ce faisant, nous adoptons, l'environnement que nous créons sont indissociables des phénomènes qui caractérisent la mondialisation.

7. Comme lors de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, nous sommes revenus à plusieurs reprises sur la diversité et les impacts différents de la mondialisation. Cet aspect a de nouveau été très fortement mis en évidence par le représentant de la Chine. Le défi que nous avons à relever, je pense, est le suivant : comment tenir compte de cette diversité et ces impacts différents sans que notre dialogue soit un dialogue de sourds. Nous pouvons faire en sorte d'éviter ce danger dû à la pluralité des situations économiques et aux préoccupations immédiates dissemblables qu'elle engendre.

8. Il est un élément dont l'importance a déjà été soulignée à la neuvième session de la Conférence et de nouveau ici, mais sur lequel j'aimerais insister très vivement au nom d'un pays en développement concerné : la nécessité de renforcer la coopération entre les institutions multilatérales. Il est absurde de dialoguer séparément et de procéder à des études distinctes dans le cadre de structures différentes. Il est essentiel à tout le moins que nous échangions des vues sur la manière dont nous pouvons ensemble examiner les problèmes et fonder nos positions sur des analyses convenablement documentées. Des intervenants ont mis en lumière ici un impératif dicté par le bon sens et qui, me semble-t-il, correspond à la mission dont la Conférence était chargée à sa neuvième session : la CNUCED doit non seulement faire oeuvre d'analyse, mais aussi, comme le Secrétaire général de la CNUCED l'a préconisé, faire de son mieux pour agir en collaboration avec les autres organisations multilatérales.

9. Je crois que les participants et les délégations peuvent se féliciter d'avoir participé à cette réunion d'une manière qui en a fait une véritable réussite. Je tiens à remercier le Secrétaire général de la CNUCED, M. Karl Sauvant et ses collaborateurs ainsi que les autres membres du secrétariat pour avoir su une fois encore instaurer un dialogue et nous avoir évité certains pièges inhérents aux réunions plus structurées qu'exige la diplomatie internationale, en nous permettant de nous exprimer avec franchise et ouverture d'esprit. Quoiqu'il arrive, ce dialogue doit continuer. D'ici à la Conférence

ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Singapour, n'oublions pas que, comme nous l'avons constaté à la neuvième session de la Conférence, même si un accord – comme ceux du Cycle d'Uruguay – est conclu, sa mise en oeuvre est aussi importante, sinon plus importante, que sa signature. Pour cette mise en oeuvre, le dialogue est fondamental, car un accord imposé sans qu'aucun soutien ne l'étaye est voué à l'échec, voué à déboucher sur une polarisation de nos économies et de nos sociétés.

10. Je vous remercie de m'avoir accordé le privilège de présider cette réunion. Le résumé que je viens de faire ne vous lie en aucune façon. S'il est pour vous une source d'inspiration, alors mes efforts auront, eux aussi, été couronnés de succès.

B. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : repenser les stratégies de développement; enseignements tirés de l'expérience de pays de l'Asie de l'Est en matière de développement

Conclusions concertées 434 (XLIII) : Interdépendance et questions économiques mondiales*

1. Le Conseil du commerce et du développement exprime sa gratitude au secrétariat de la CNUCED pour ce qu'il a accompli à ce jour, concernant l'expérience en matière de développement de certains pays en développement, dans le cadre de son analyse de l'interdépendance et des questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement. Il conviendrait que le secrétariat poursuive sa tâche en tenant compte, le cas échéant, des réalisations de pays en développement d'autres régions et des pays les moins avancés qui ont le mieux réussi et en tirant de ces réalisations des enseignements utiles.

2. Le Conseil prie le Secrétaire général de la CNUCED de formuler des enseignements dont les pays africains pourraient tirer profit et prend note du soutien accordé par le Japon à cet égard.

3. Le Conseil invite son président à procéder à des consultations informelles sur les moyens d'améliorer l'examen par le Conseil de la question de l'interdépendance, en s'inspirant de l'expérience acquise à ce jour. À ce sujet, des décisions seraient prises lors d'une réunion directive du Conseil du commerce et du développement au printemps de 1997.

881e séance plénière
18 octobre 1996

* Texte publié initialement sous la cote TD/B/43/L.5. En ces conclusions concertées, le Conseil y a apporté un certain nombre de modifications qui ont été incorporées dans le texte final.

Résumé du Président*

1. Divers problèmes généraux concernant la mondialisation et la libéralisation, de même que des questions plus spécifiques d'orientation, ont été abordés dans le cadre d'un débat fertile et instructif sur le point 3 de l'ordre du jour, s'appuyant sur le Rapport sur le commerce et le développement, 1996¹. Le débat a également englobé des discussions informelles animées faisant intervenir des experts extérieurs dont les opinions ont permis de bien mieux comprendre les questions en jeu. Cependant, certaines délégations ont regretté que le Rapport n'ait pas été disponible dans toutes les langues de travail de l'ONU avant la session du Conseil, car il avait de ce fait été difficile pour certains gouvernements de bien préparer les discussions.

2. Le Rapport a été bien accueilli par les délégations, qui en ont souligné la qualité de l'analyse. La plupart se sont félicitées de ce que l'étude des questions liées à l'interdépendance mondiale dans la perspective du développement tienne compte du consensus réalisé à la neuvième session de la Conférence. On a particulièrement appuyé les efforts de la CNUCED visant à analyser des expériences positives de développement en en tirant des enseignements pouvant être utiles à d'autres pays, notamment aux pays les moins avancés. Plusieurs délégations ont estimé que ce type d'analyse devait naturellement déboucher sur une exploitation pratique de ces enseignements. Un certain nombre de représentants ont estimé qu'il faudrait, lors de l'examen des expériences positives observées dans d'autres régions, notamment en Amérique latine et dans les pays les moins avancés les plus dynamiques, et des enseignements éventuels à en tirer pour d'autres pays, tenir pleinement compte de la spécificité des conditions sociales et politiques, ainsi que des différences de niveau de développement.

3. Le débat sur les expériences des pays d'Asie de l'Est a été sensiblement étoffé par des contributions émanant de cette région. Plusieurs délégations ont considéré que partager leur expérience avec d'autres pays en développement non seulement élargissait les choix d'orientation de pays actuellement confrontés à de redoutables défis en matière de développement, mais permettait également d'envisager une assistance technique et financière plus efficace de la part des économies plus avancées d'Asie de l'Est. Ces délégations ont dans l'ensemble largement souscrit à l'analyse par laquelle les auteurs du Rapport s'étaient efforcés de faire mieux ressortir le dosage particulier de mécanismes de marché et d'action des pouvoirs publics utilisé pour coordonner un processus de croissance économique et d'industrialisation accélérées. Une attention particulière a été accordée aux politiques employées pour encourager l'investissement et les exportations, ainsi que pour moderniser les technologies, renforcer la formation et améliorer le capital humain. Le rôle primordial joué par des taux élevés d'investissement dans le secteur privé et par les investissements d'infrastructure publique dans l'élimination des contraintes pesant sur l'offre constituait, de l'avis général, l'une des principales leçons à transposer de l'Asie de l'Est à d'autres pays en développement. On a également constaté l'effet positif exercé à cet égard par des politiques sélectives en matière d'investissement étranger direct, mais plusieurs délégations ont jugé nécessaire de procéder à des études empiriques et

* Publié initialement sous la cote TD/B/43/L.4, le résumé du Président sur le point 3 a été inséré dans le présent rapport conformément à la décision adoptée par le Conseil à sa 881e séance, le 18 octobre 1996.

à des travaux de recherche supplémentaires sur les liens entre la libéralisation, l'investissement étranger direct, la technologie et le développement, à la lumière des expériences de l'Asie de l'Est.

4. On s'est accordé à reconnaître que les décideurs dans les pays en développement mesuraient mieux à présent le rôle du marché en tant que fondement de la croissance économique. Certaines délégations ont noté que les programmes classiques d'ajustement structurel coïncidaient dans une large mesure avec bon nombre de caractéristiques de l'évolution positive de l'Asie, alors que d'autres ont soutenu que la dynamique du "miracle asiatique" ne pouvait se résumer à l'approche fonctionnelle préconisée par les institutions de Bretton Woods, estimant que le rôle complémentaire et, le cas échéant, correctif de l'État n'avait pas été suffisamment pris en compte dans nombre de débats récents sur la politique de développement et les programmes d'ajustement structurel. Il a été avancé que, dans la nouvelle génération de programmes d'ajustement structurel à entreprendre en Afrique, il faudrait prendre en considération les leçons de l'expérience de l'Asie de l'Est. Cependant, quelques délégations de cette région ont mis en garde contre une appréciation inconditionnelle de leur expérience, en reconnaissant que des erreurs avaient été commises qui devaient être également prises en compte dans le processus d'apprentissage.

5. De nombreuses délégations se sont interrogées sur la manière dont les États d'Asie de l'Est avaient utilisé des ressources extrériorités pour renforcer leur croissance économique. L'accès aux marchés, les capitaux étrangers et les technologies ont été cités comme autant d'éléments auxquels on pouvait attribuer le développement réussi de ces pays. Un certain nombre de délégations ont exprimé des doutes sur la possibilité de recourir à des mesures commerciales et des politiques industrielles plus sélectives, du type de celles qui semblaient avoir été utilisées par certains pays d'Asie de l'Est, dans un nouveau contexte commercial où la libéralisation a réduit l'autonomie des États dans la formulation de leur politique économique nationale. Ces délégations ont engagé le secrétariat à entreprendre des travaux pour définir des mesures plus spécifiques qui seraient compatibles avec les accords du Cycle d'Uruguay.

6. Plusieurs délégations ont estimé que le Rapport était trop optimiste concernant le contexte mondial dans lequel pouvait s'inscrire une industrialisation axée sur l'exportation. Si, d'après le sentiment général, la mondialisation ouvrait de multiples perspectives nouvelles aux pays en développement, pour certaines délégations elle comportait également un risque accru de marginalisation. Plusieurs délégations ont jugé que l'environnement économique et commercial international était actuellement beaucoup moins favorable qu'à l'époque où l'Asie de l'Est avait amorcé son décollage économique pour atteindre ensuite une croissance soutenue. Divers facteurs, notamment une croissance plus faible dans les économies avancées, un protectionnisme accru et une concurrence beaucoup plus vive entre exportateurs des pays en développement, semblaient avoir contribué à cette évolution.

7. Compte tenu des nouveaux obstacles que devaient affronter au niveau mondial les décideurs des pays en développement, de nombreuses délégations se sont intéressées à la dimension régionale du succès de l'Asie de l'Est, où le commerce et l'investissement avaient contribué à la diffusion de facteurs de croissance parmi des pays se trouvant à différents niveaux de développement. Plusieurs délégations ont fait état des efforts accrus déployés dans cette direction dans leur propre pays et, en particulier, de l'approche graduelle adoptée en la matière. Un certain nombre de délégations ont instamment demandé que des travaux supplémentaires soient consacrés à cet aspect de la réussite de

l'Asie de l'Est et aux conséquences pouvant en découler pour les stratégies de développement en général.

8. L'idée, présentée dans le Rapport, d'un service de marketing et d'information destiné à aider bon nombre de nouvelles économies industrielles à élaborer leurs stratégies d'exportation en observant les conditions du marché pour certains articles manufacturés à forte intensité de travail a été diversement appréciée. Plusieurs délégations ont noté que cette tâche occupait déjà une large place dans les activités du Centre du commerce international CNUCED/OMC et dans l'aide bilatérale au développement. Certaines délégations ont cependant invité le secrétariat à approfondir la question.

9. D'importantes divergences d'opinions sont apparues à propos des perspectives à court terme et à moyen terme de l'économie mondiale. D'aucuns ont estimé que les progrès appréciables réalisés sur le plan de la stabilité mondiale commençaient à se traduire par une croissance plus soutenue, notamment dans le Nord. Les taux de croissance récemment enregistrés en Afrique et en Amérique latine étaient également encourageants à cet égard. Cependant, selon d'autres évaluations, le rythme global de croissance de l'économie mondiale restait insuffisant et la reprise observée dans de nombreuses régions du monde était encore trop récente pour autoriser des prévisions solides quant à l'évolution ultérieure. Pour un certain nombre de délégations, les politiques déflationnistes adoptées par les pays développés et l'accent mis sur la prévention de tensions jugées inflationnistes avaient pu contribuer à freiner la croissance de l'économie mondiale, les principaux pays industriels assurant encore les trois quarts de la production mondiale. Certaines délégations ont redouté que la persistance, voire la montée du chômage dans ces pays n'engendrent des pressions dans le sens d'une dénonciation des engagements pris dans les Accords du Cycle d'Uruguay, ce qui mettrait en péril des stratégies de croissance axées sur l'exportation du type de celles qui étaient suivies en Asie de l'Est. D'autres délégations ont estimé que l'assainissement des finances publiques était l'une des tâches essentielles de la politique économique et qu'un abaissement des taux d'intérêt, ainsi que des perspectives à long terme plus positives encourageraient l'expansion de l'économie mondiale.

10. Parmi les contraintes pesant actuellement sur les pays en développement, le problème de la dette a été évoqué par de nombreuses délégations. L'examen de la question de l'endettement dans le Rapport a été largement apprécié et considéré comme un aperçu intéressant et exact de l'action entreprise par les institutions de Bretton Woods. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur gratitude à la CNUCED pour les travaux utiles réalisés en matière de gestion de la dette et dans les négociations au Club de Paris. Quelques délégations ont mentionné de récentes propositions formulées à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international visant à alléger le fardeau de la dette des pays les moins avancés. Ces propositions ont été favorablement accueillies dans la mesure où elles orientaient le débat dans la bonne direction, mais un certain nombre de délégations ont jugé qu'il était possible de faire plus, tout particulièrement pour les pays les plus pauvres lourdement endettés. Elles ont estimé que les critères de viabilité de l'endettement restaient restrictifs et qu'il fallait à la fois faire preuve de souplesse dans l'application aux pays des critères de qualification et prévoir un échéancier réaliste. Quelques délégations ont déclaré que le problème de la dette devait être traité par les institutions de Bretton Woods et que le Rapport devait se concentrer sur les nouvelles priorités convenues à la neuvième session de la Conférence.

11. On a également fait l'éloge du Rapport pour son examen utile et intéressant des facteurs influant sur les flux internationaux de capitaux. L'importance des cadres réglementaires nationaux a été mentionnée et quelques orateurs ont fait valoir que, vu la forte instabilité de ces flux, des contrôles pouvaient être exercés à titre temporaire, mais que ceux-ci devaient être étayés par des ajustements appropriés de politique générale.

12. Certaines délégations ont appelé l'attention sur des questions qui n'avaient pas été abordées dans le Rapport de 1996 et qu'il serait utile de traiter dans de futures livraisons. Il s'agissait notamment de l'incidence des politiques et du développement économique sur la justice sociale et la pauvreté, ainsi que d'une évaluation plus détaillée des débouchés d'exportation effectivement ouverts aux pays en développement par le Cycle d'Uruguay.

C. Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

Conclusions concertées 435 (XLIII) : Pays les moins avancés*

1. Des politiques et des mesures, aux niveaux national et international, visant à parer au danger d'une poursuite de la marginalisation des pays les moins avancés dans le système commercial international ont été recommandées dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et dans les décisions adoptées à la Réunion d'examen global à mi-parcours de l'application du programme. Par ailleurs, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa neuvième session a indiqué des mesures à prendre pour promouvoir l'intégration des pays les moins avancés dans le processus de mondialisation et de libéralisation rapides de l'économie internationale. Dans l'élaboration de ces mesures, on a tout particulièrement veillé à aider les pays les moins avancés à optimiser leurs débouchés potentiels et à limiter le plus possible les risques pouvant découler des Accords du Cycle d'Uruguay.

2. Renforcer la capacité des pays les moins avancés d'exploiter les avantages potentiels des Accords du Cycle d'Uruguay impliquerait de renforcer leur capacité de produire, dans des conditions compétitives, des biens et services exportables. Cela exigera, comme indiqué dans les décisions de la Réunion d'examen global à mi-parcours et de la neuvième session de la Conférence, des initiatives nationales et une assistance bilatérale et multilatérale à long terme visant à améliorer des politiques propices à la création de courants commerciaux et à éliminer les obstacles à la production.

3. À cet égard, le Conseil du commerce et du développement réaffirme les décisions et conclusions de la Réunion d'examen global à mi-parcours et de la Conférence à sa neuvième session pour ce qui est des questions concernant le commerce des pays les moins avancés et les questions connexes.

4. Le document final de la neuvième session de la Conférence stipule que les travaux de la CNUCED "devraient être axés sur les besoins particuliers des pays en développement, tout spécialement des pays les moins avancés, et être centrés sur les problèmes de développement. Ils devraient être pragmatiques et aider à orienter les politiques nationales, ainsi qu'à créer un environnement propice au

* Texte publié initialement sous la cote TD/B/43/SC.1/L.2.

commerce et au développement" (voir A/51/308, par. 83). L'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale et le système commercial international impliquerait le développement de capacités d'exportation pour la production, dans des conditions compétitives, de biens et services marchands. À cet égard, le Secrétaire général de la CNUCED est invité à élaborer pour certains pays les moins avancés des programmes nationaux intégrés à l'échelle de la CNUCED en centralisant les contributions des divisions de la CNUCED, conformément aux priorités définies par les pays les moins avancés considérés.

5. La CNUCED devrait instaurer une collaboration et une coordination étroites avec les organisations compétentes, telles que l'Organisation mondiale du commerce, le Centre du commerce international, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et d'autres organismes de développement, pour la conception et l'exécution des activités susmentionnées, afin d'assurer la cohérence des conseils et des mesures de soutien.

6. Le Conseil du commerce et du développement demande au secrétariat de la CNUCED et aux commissions, dans l'exécution de leurs tâches, d'accorder une importance particulière aux besoins spéciaux des pays les moins avancés. En présentant leurs rapports au Conseil, les commissions devraient, chaque fois que possible, s'efforcer de faire ressortir les résultats présentant un intérêt particulier pour les pays les moins avancés.

7. Le Conseil demande également au Bureau élargi d'étudier de quelle façon il pourrait à l'avenir réaliser son examen annuel des progrès de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, en vue de permettre un débat approfondi sur cette question eu égard aux priorités définies par la Conférence à sa neuvième session.

881e séance plénière
18 octobre 1996

Résumé du Président du Comité de session I*

Introduction

1. Conformément à la résolution 45/206 de l'Assemblée générale et au document final de la neuvième session de la Conférence, le Comité de session I du Conseil du commerce et du développement a procédé au sixième examen annuel des progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, en se fondant sur le Rapport sur les pays les moins avancés, 1996². Je tiens à féliciter le secrétariat de la CNUCED de cet excellent document, qui contient des données et des analyses précieuses et qui s'est révélé particulièrement utile aux gouvernements des pays les moins avancés ainsi qu'à leurs partenaires de développement.

2. Le Comité a également eu un échange de vues informel et un débat fructueux sur les mesures prises récemment en ce qui concerne le commerce et l'endettement extérieurs des pays les moins avancés. La participation de hauts fonctionnaires et d'experts des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement

* Texte publié initialement sous la cote TD/B/43/SC.1/L.3.

a beaucoup contribué à un dialogue constructif. (Pour le résumé de la réunion-débat, voir l'annexe ci-après.)

Croissance récente

3. On a fait observer que les pays les moins avancés pris dans leur ensemble avaient enregistré quelques progrès sur le plan économique en 1994 et 1995, après de longues années de stagnation ou de détérioration. D'après les estimations, 14 des 48 pays les moins avancés avaient connu une forte croissance en 1995, leur PIB augmentant de plus de 5 %. C'était en Afrique que le redressement avait été le plus net, ce qui était encourageant. Comme l'indiquait le Rapport sur les pays les moins avancés, 1996, l'amélioration générale de la situation des pays les moins avancés était due à toute une série de facteurs, notamment les progrès de la stabilisation politique et sociale dans certains pays, les avantages procurés par les réformes économiques intérieures, le raffermissement des cours des produits de base depuis 1994 et de bonnes conditions météorologiques. Les efforts déployés pour suivre une politique budgétaire et monétaire plus prudente, de façon à réduire les déséquilibres macroéconomiques, avaient également contribué à la baisse de l'inflation dans plusieurs pays et rendu confiance aux investisseurs. Toutefois, malgré cette évolution globalement positive, on ne voyait pas encore se dessiner un revirement décisif de situation socioéconomique de ces pays.

Aide publique au développement et dette

4. La diminution constante de la part du PNB consacrée par les pays donateurs à l'APD en faveur des pays les moins avancés – qui, en 1994, avait été inférieure de plus de moitié aux objectifs fixés à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris en 1990, sans compter que les donateurs fidèles à leurs engagements dans ce domaine étaient moins nombreux qu'en 1990 – était un sujet de vive préoccupation. Certains pays avaient cependant accru leur aide, ce dont il fallait se féliciter, mais les donateurs devaient redoubler d'efforts pour respecter les objectifs et engagements du Programme d'action adopté par la Conférence de Paris, qui avaient été réaffirmés lors de l'examen global à mi-parcours du Programme et à la neuvième session de la Conférence.

5. Certains pays parmi les moins avancés s'étaient résolument employés à attirer l'investissement étranger direct, en libéralisant leur économie et en prenant de nouvelles mesures d'incitation. Malgré tout, le niveau des investissements étrangers directs n'était guère encourageant. On a souligné la nécessité de prendre d'autres mesures, avec l'appui de la communauté internationale, pour accroître l'investissement étranger direct dans ces pays. Il fallait notamment les aider à s'attaquer à des problèmes fondamentaux concernant les moyens intérieurs, et notamment à renforcer leur infrastructure et leur capacité de production. Il importait aussi d'améliorer la réglementation nationale et l'accès aux marchés.

6. La charge de la dette des pays les moins avancés, en particulier celle des pays africains, demeurait exceptionnellement lourde et freinait beaucoup leur développement. La part croissante des obligations envers les institutions multilatérales dans l'encours total et le service de la dette était particulièrement préoccupante. À cet égard, les progrès considérables accomplis au cours des dernières semaines dans la recherche d'une solution aux problèmes des pays pauvres lourdement endettés étaient encourageants. Il fallait citer en particulier l'engagement concerté pris par la communauté financière

internationale et le Club de Paris d'adopter des mesures supplémentaires pour ramener à un niveau supportable la charge de la dette des pays remplissant les conditions requises, dans les cas où la pleine utilisation des mécanismes d'allégement existants ne semblait pas pouvoir donner des résultats suffisants. Les pays les moins avancés ont souligné que l'efficacité de ces mesures dépendrait de la nature des critères d'admissibilité et de la souplesse de leur application. Les créanciers hors Club de Paris étaient également encouragés à prendre des dispositions analogues pour alléger la dette extérieure des pays les moins avancés.

Commerce extérieur

7. Le document final de la neuvième session de la Conférence mettait en relief les problèmes posés aux pays les moins avancés par la mondialisation et la libéralisation, et soulignait la nécessité de venir en aide à ces pays afin d'éviter une aggravation de leur marginalisation. Pour avoir plus largement accès aux marchés mondiaux en pleine expansion, les pays avaient besoin de structures de production efficaces permettant de satisfaire à des exigences croissantes en matière de qualité, de coût et de livraison. Ces exigences contrastaient vivement avec les principales caractéristiques du secteur d'exportation des pays les moins avancés, qui souffrait cruellement d'un manque de diversification et de l'insuffisance des compétences entrepreneuriales et administratives, des moyens technologiques, de l'infrastructure matérielle et des services d'appui comme les services de financement, de commercialisation et d'assurance. L'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale exigerait une action concertée de la part de ces pays et de la communauté internationale. À cet égard, l'attention est appelée sur les conclusions concertées 435 (XLI III).

Annexe

Rapport du Président du Comité de session I sur la réunion-débat concernant le point 4 de l'ordre du jour

1. Les débats ont porté essentiellement sur le plan d'action en faveur des pays les moins avancés que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est en train d'élaborer, et sur les mesures prises récemment par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) pour alléger la dette des pays pauvres lourdement endettés. On trouvera ci-après un résumé des principales observations qui ont été formulées.

2. On a fait observer que le plan d'action, s'il était bien conçu et dûment mis en oeuvre, contribuerait à améliorer les perspectives commerciales des pays les moins avancés ainsi qu'à accélérer leur intégration dans l'économie et les échanges internationaux, en voie de mondialisation et de libéralisation rapides. L'allégement de la dette aiderait également à dégager des ressources précieuses pour les pays les moins avancés et pourrait faciliter l'ajustement et les réformes entreprises pour surmonter les obstacles structurels et remédier aux carences de la production.

3. Le plan d'action de l'OMC comprendrait sans doute trois volets : amélioration des conditions d'accès aux marchés; promotion des investissements étrangers directs; coordination et coopération entre les organisations internationales compétentes. Le projet de plan serait présenté à la première Conférence ministérielle de l'OMC devant se tenir à Singapour en décembre 1996.

Une réunion ministérielle des pays les moins avancés serait organisée en novembre pour aider ces pays à s'y préparer. Après la conférence, l'Organisation mondiale du commerce convoquerait une réunion de haut niveau afin d'étudier les possibilités de coopération et de coordination entre l'OMC, la CNUCED, le Centre du commerce international, la Banque mondiale et le FMI pour l'exécution du plan d'action.

4. Certains participants ont fait remarquer que le plan d'action de l'OMC constituerait un important instrument pour améliorer l'accès des pays les moins avancés aux marchés, mais qu'en lui-même il ne garantirait peut-être pas l'essor des exportations. Il devrait être étayé par des mesures visant à surmonter les obstacles à la production : mise en place de l'infrastructure humaine, matérielle et institutionnelle nécessaire, amélioration des moyens technologiques et soutien pour améliorer la politique commerciale et l'action connexe. Une assistance technique et financière a été jugée nécessaire pour résoudre les problèmes à long terme.

5. On a insisté sur la nécessité d'une collaboration permanente entre la CNUCED et l'OMC pour fournir une assistance technique aux pays les moins avancés dans le domaine du commerce. Elles devraient concevoir et exécuter ensemble des mesures spéciales. Certains participants ont souligné que l'assistance technique ne devrait pas se limiter à l'organisation de séminaires et à la fourniture de services d'experts : elle devait aussi aider à résoudre les problèmes fondamentaux restreignant la capacité de production des pays les moins avancés. Il fallait l'adapter aux besoins particuliers de chaque pays. Une démarche pluridisciplinaire était nécessaire pour les programmes d'assistance en faveur des pays les moins avancés.

6. Les participants ont étudié la question de l'investissement étranger direct dans les pays les moins avancés. La plupart de ces pays avaient adopté une politique libérale pour attirer ce type d'investissement, mais sans grand succès. Pour certains participants, le problème ne tenait pas à la politique suivie, mais aux carences structurelles des pays les moins avancés. Les investisseurs étrangers préféraient investir dans les pays dotés d'une meilleure infrastructure. Les pays développés, les pays en développement plus avancés et les organisations internationales compétentes devraient collaborer pour encourager les investissements étrangers directs dans les pays les moins avancés.

7. Les participants ont également étudié les mesures envisagées par la Banque mondiale et le FMI pour alléger la dette des pays pauvres lourdement endettés. Sur les 41 pays classés dans cette catégorie, 29 faisaient partie des pays les moins avancés. Ces mesures visaient à ramener la charge de la dette extérieure des pays considérés à un niveau supportable, pour qu'elle ne compromette pas l'ajustement et les réformes. Seuls pourraient en bénéficier les pays qui suivaient une saine politique et qui se montraient capables de tirer efficacement parti de l'aide accordée. Le programme convenu coûterait 5,5 milliards de dollars, d'après les estimations, et serait financé par la Facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI, par la Banque mondiale et par le Club de Paris, qui devrait consentir des allègements allant jusqu'à 80 %. Les opérations ne seraient pas nécessairement soumises à une moindre conditionnalité pour les pays débiteurs.

D. Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

Conclusions concertées 436 (XLIII) : Le développement de l'Afrique*

1. Conformément au "Partenariat pour la croissance et le développement" adopté par la Conférence lors de sa neuvième session, et en particulier au paragraphe 107 c) (voir A/51/308), le Conseil a examiné les progrès de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et étudié la contribution de la CNUCED à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Il a également tenu une réunion-débat sur la situation en Afrique, avec la participation de ministres et d'ambassadeurs**.

2. Lors des discussions du Conseil et de la réunion-débat, on a constaté que les efforts des pays africains dans divers domaines s'étaient traduits par une nette amélioration de leur situation économique globale : en 1995, trois seulement avaient enregistré une croissance négative, et 12 avaient atteint l'objectif d'un taux de croissance annuelle de 6 %. Le Conseil a pris note des réformes constitutionnelles, politiques, réglementaires et économiques entreprises par de nombreux pays du continent pour assainir leur situation macroéconomique, faciliter l'investissement, mobiliser l'épargne intérieure, mettre en valeur les ressources humaines et développer la production ainsi que les exportations.

3. Le Conseil a également pris note des efforts déployés par la communauté internationale pour soutenir l'action des pays d'Afrique, notamment grâce à l'allégement de leur dette, à l'octroi de préférences commerciales, à l'utilisation de mécanismes compensatoires pour leurs exportations, à la fourniture de ressources et à l'exécution de divers programmes d'assistance financière et technique à l'échelle bilatérale et multilatérale.

4. Le Conseil a réaffirmé les conclusions concertées de l'examen à mi-parcours du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et a instamment prié tous les partenaires de développement d'appliquer le plus tôt possible les recommandations qui y figuraient. À cet égard, il fallait que la CNUCED joue le rôle qui lui incombait dans l'exécution du Nouveau Ordre du jour

5. La contribution de la CNUCED à l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique pourrait consister, entre autres, à :

a) Poursuivre et étoffer le programme concernant l'efficacité commerciale pour les pays africains intéressés;

* Texte publié initialement sous la cote TD/B/43/SC.1/L.4.

** Pour le rapport du Président du Comité de session I sur la réunion-débat, voir l'annexe ci-après.

b) Améliorer les services d'appui destinés à faciliter le commerce et les exportations;

c) Aider à élaborer des politiques nationales pour promouvoir et attirer l'investissement étranger direct;

d) Aider à élaborer des politiques nationales pour favoriser le développement du secteur privé, l'assistance portant notamment sur les petites et moyennes entreprises et les questions de privatisation;

e) Fournir une assistance aux pays africains pour leur permettre de s'intégrer dans le système commercial mondial, d'accroître leur pouvoir de négociation, ainsi que d'améliorer leurs moyens et leur politique dans le domaine de la concurrence;

f) Faciliter la coopération des pays africains intéressés dans le domaine du commerce, de l'investissement et de la technologie, grâce à l'exécution de projets d'assistance technique et à la fourniture de conseils;

g) Faire connaître les leçons tirées des succès remportés par d'autres pays en matière de développement, et étudier de façon approfondie des problèmes de développement particuliers intéressant l'Afrique, les pays africains et la coopération économique entre ces pays;

h) Contribuer à la diversification verticale et horizontale dans les pays tributaires des produits de base, et promouvoir l'utilisation d'instruments de gestion des risques en faveur des producteurs et exportateurs;

i) Fournir un appui constant dans le domaine de la gestion de la dette.

6. Le Conseil invite les donateurs à verser des contributions extrabudgétaires à la CNUCED pour lui permettre d'exécuter ses activités dans les pays africains et de financer les programmes d'assistance technique nécessaires.

7. Le secrétariat de la CNUCED devrait coopérer étroitement et coordonner ses travaux et sa contribution avec d'autres organisations internationales et organismes de développement, en particulier l'Organisation mondiale du commerce, la Banque mondiale, le Centre du commerce international, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et des organisations régionales ou sous-régionales.

8. Le Secrétaire général de la CNUCED est invité à informer le Conseil, lors d'une réunion directive, de la façon dont il entend mettre en oeuvre les propositions qui précèdent. Le secrétariat est également prié de faire rapport au Conseil, à sa prochaine session, sur l'exécution et les progrès de ces activités, ainsi que sur les problèmes éventuellement rencontrés.

9. L'examen de la question de l'Afrique au Conseil devrait être organisé de façon à permettre un échange général de vues, ainsi qu'un débat informel plus ciblé avec la participation d'experts. La documentation établie par le secrétariat devrait être axée sur des thèmes précis. Les délibérations du

Conseil devraient viser à mettre en lumière les domaines appelant des mesures spéciales.

881e séance plénière
18 octobre 1996

Annexe

Rapport du Président du Comité de session I sur la réunion-débat
consacrée au point 5 de l'ordre du jour

1. Les participants ont examiné les questions suivantes :

Les principaux problèmes et les perspectives de l'Afrique;

Le rôle et l'importance de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique dans le développement de l'Afrique;

Les possibilités de copier le modèle est-asiatique;

La contribution de l'ONU à la solution des problèmes de l'Afrique.

2. L'Afrique pouvait devenir le plus riche des continents, mais à cause de certaines carences de la politique intérieure, de conditions extérieures défavorables et de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, comme les guerres civiles et les conflits, elle était en fait le plus pauvre. Le nombre de pays africains classés dans la catégorie des pays les moins avancés avait même augmenté : ils étaient désormais 33, sur un total de 48. L'Afrique était à la traîne dans la production et les échanges mondiaux, et n'arrivait toujours pas à attirer suffisamment d'investissements étrangers directs. Le taux de croissance du PIB était le plus faible du monde. Quant au développement humain, le Rapport sur le développement humain, 1996³ situait la majorité des pays africains au bas de l'échelle.

3. Conformément aux engagements pris dans le Nouveau Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, les pays africains avaient adopté une politique libérale pour attirer l'investissement étranger direct, mis en oeuvre des programmes de privatisation, procédé à des réformes financières et politiques, accru la transparence ainsi que la responsabilité, renforcé et rationalisé les groupements régionaux et créé des mécanismes pour prévenir et régler les différends. Malgré ces efforts, leur situation n'avait pas changé.

4. Les difficultés de l'Afrique étaient imputables à des facteurs intérieurs comme :

a) L'insuffisance ou l'inadaptation de la politique économique;

b) Le fait que la gestion laissait à désirer (ethnité, manque de transparence, coups d'état militaires, corruption et non-respect du droit);

c) Les carences de la production – manque de diversité, problèmes structurels (étroitesse de la base de production et d'exportation, incapacité de soutenir la concurrence dans le commerce mondial);

d) Des catastrophes naturelles – sécheresse, désertification – et l'épidémie de VIH/sida.

5. Parmi les problèmes d'origine extérieure, on pouvait citer :

a) L'endettement des pays africains (dont certains consacraient 50 % de leurs recettes d'exportation au service de leur dette, le rapport de l'encours de celle-ci au PIB étant deux fois plus élevé que la moyenne pour les autres pays en développement endettés);

b) La diminution de l'aide publique au développement allouée à l'Afrique (lassitude des donateurs); l'Afrique perdait des ressources au profit d'autres régions, la volonté politique faisant défaut;

c) La détérioration des termes de l'échange due en particulier au commerce des produits de base;

d) Des problèmes d'accès aux marchés et des difficultés liées au Cycle d'Uruguay [aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)];

e) Les difficultés rencontrées pour attirer l'investissement étranger direct, en dépit de vastes réformes économiques et d'importantes mesures de libéralisation.

6. Les participants à la réunion-débat ont souligné que le redressement de l'Afrique passait par :

a) L'autosuffisance et le renforcement des efforts pour faciliter l'intégration et la coopération économiques, y compris la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale, auxquelles il convenait d'apporter une assistance accrue;

b) La consolidation de la paix et le règlement des différends, avec notamment l'élimination des causes des conflits sociaux (domaine exigeant une attention prioritaire);

c) L'approfondissement des réformes économiques, sociales et politiques;

d) L'investissement dans le transfert de technologie, qui devrait être associé aux techniques locales et à la mise en valeur des ressources humaines.

7. Les participants ont demandé à la communauté internationale :

a) De faciliter le redressement et le développement de l'Afrique comme elle s'y est engagée, et de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour fournir au continent une assistance digne de ce nom;

b) De reconnaître l'importance de l'exécution des programmes internationaux existants en faveur de l'Afrique;

c) De s'attaquer efficacement aux problèmes posés par l'endettement extérieur de l'Afrique;

d) D'accroître les apports de ressources à l'Afrique, y compris sous forme d'investissements étrangers directs;

e) D'étayer les efforts de diversification de l'Afrique;

f) De mettre en place des mécanismes appropriés pour remédier à la détérioration des termes de l'échange;

g) De fournir une aide aux mécanismes sous-régionaux de coopération.

8. Les participants ont fait observer que de très nombreux programmes internationaux en faveur de l'Afrique avaient été mis en oeuvre sous les auspices de l'ONU, mais qu'ils n'avaient pas produit de résultats tangibles. La situation avait au contraire continué à se détériorer pendant leur exécution. Outre que la volonté politique faisait défaut, en ce sens que les ressources consacrées à ces programmes étaient insuffisantes, la coordination au sein du système des Nations Unies laissait beaucoup à désirer. On ne pouvait donc que se féliciter de l'Initiative du système des Nations Unies pour l'Afrique, en espérant qu'elle améliorerait la coopération. Cette initiative devrait cependant non pas remplacer le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, mais servir de catalyseur et en faciliter l'application.

9. Les questions concernant le rôle de la CNUCED comprenaient : a) sa contribution particulière à l'Initiative spéciale pour l'Afrique dans le domaine du commerce et de l'accès aux marchés; b) son éventuel rôle d'organisme chef de file pour l'investissement, dans le cadre de cette initiative.

10. Les participants ont également pris note des activités exécutées par certains pays donateurs en Afrique. À la suite de la première conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Japon avait organisé plusieurs réunions : un forum Asie/Afrique à Bangdung (Indonésie), en décembre 1994; un atelier régional sur la mise en oeuvre de la Déclaration de Tokyo, pour l'Afrique orientale et australe, qui s'était tenu à Harare (Zimbabwe), en juillet 1995; une réunion d'experts sur le financement public, le développement du secteur privé, le commerce, l'agriculture, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement de l'infrastructure, qui avait eu lieu aux Seychelles, en décembre 1995. D'autres initiatives du Gouvernement japonais ont également été citées.

11. Au lendemain du Cycle d'Uruguay, l'Afrique devrait attendre la mise en oeuvre des engagements pris en sa faveur. L'organisation de négociations sur l'investissement était donc prématurée. La CNUCED était le seul organisme international à composition universelle qui fût capable d'étudier les questions pluridimensionnelles, d'organiser des débats sérieux et de nourrir la réflexion. C'était là un moyen naturel de faire "mûrir" ces questions avant d'engager des négociations.

12. Enfin, les participants ont félicité la Norvège et le Japon de leurs efforts pour venir en aide à l'Afrique.

E. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

Conclusions concertées 437 (XLIII) : Activités de coopération technique*

Le Conseil du commerce et du développement a décidé :

- i) De demander au Secrétaire général de la CNUCED de mettre au point la stratégie et le plan de coopération technique avant la fin de 1996, en consultation avec les États membres, sur la base des décisions adoptées à Midrand et des propositions figurant dans son rapport (TD/B/43/7), ainsi que des observations s'y rapportant, en tenant compte également des vues exprimées par les États membres, lors des consultations susmentionnées, sur les tendances et le contenu du programme de coopération technique de la CNUCED pour 1995;
- ii) De définir la stratégie et d'examiner le plan pour 1997 et les deux années suivantes à la réunion directive qu'il tiendra au début de 1997;
- iii) De solliciter des contributions au fonds d'affectation spéciale que la CNUCED envisage de constituer en faveur des pays les moins avancés;
- iv) D'encourager les consultations entre le Secrétaire général de la CNUCED et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur des questions concernant le commerce et l'investissement, eu égard en particulier aux objectifs de développement humain durable fixés dans les programmes financés par le PNUD, et de prier le Secrétaire général de l'informer périodiquement du progrès de ces consultations;
- v) De prier le Secrétaire général de la CNUCED, en application du paragraphe 99 du "Partenariat pour la croissance et le développement", de passer en revue les arrangements de coopération existants et de conclure, s'il y a lieu, des arrangements formels, tels que des mémorandums d'accord, avec d'autres organisations internationales compétentes, qui devraient être transparents, être discutés avec les États membres et porter sur la création éventuelle d'équipes spéciales interinstitutions; d'accueillir favorablement le programme intégré pour l'Afrique lancé par la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce et le Centre du commerce international et de proposer une évaluation de sa mise en oeuvre.

881e séance plénière

18 octobre 1996

Résumé du Président du Comité de session II**

1. Les activités de coopération technique de la CNUCED ont fait l'objet d'un débat vaste et fructueux. L'échange de vues constructif auquel ont procédé les pays bénéficiaires et les pays donateurs sur l'évolution passée et les

* Texte publié initialement sous la cote TD/B/43/SC.2/L.2, sect. B.

** Texte publié initialement sous la cote TD/B/43/SC.2/L.2, sect. A.

perspectives, compte tenu des décisions prises par la Conférence à sa neuvième session au sujet de la coopération technique, était fondé sur les documents établis par le secrétariat (TD/B/43/7 et annexe statistique).

2. De l'avis général, il était nécessaire de mettre promptement en oeuvre les dispositions convenues à Midrand concernant la coopération technique. Le secrétariat a été prié d'élaborer aussi rapidement que possible le projet de stratégie visant à assurer la concordance des programmes ordinaires et des programmes extrabudgétaires et le plan à horizon mobile de trois ans pour la coopération technique, en vue de leur examen et de leur adoption par le Conseil au début de 1997 sur la base des observations des délégations et des propositions du Secrétaire général de la CNUCED. Le plan pour 1997 devrait être disponible avant la fin de 1996.

3. La CNUCED avait besoin d'un programme de coopération technique mieux ciblé, déterminé par les priorités de son programme de travail et axé sur les domaines mentionnés au paragraphe 97 du document final de la neuvième session de la Conférence (voir A/51/308). Il faudrait à cet égard tenir compte des demandes des pays bénéficiaires. La stratégie et le plan devraient aussi traduire une orientation de la coopération technique vers des activités concrètes qui contribuent effectivement au développement des pays ou des régions.

4. Le Comité de session a aussi pris note des tendances de la mobilisation et de l'utilisation des ressources. Il s'est félicité de l'augmentation des contributions versées au fonds d'affectation spéciale pour les activités de coopération technique par des donateurs bilatéraux et d'autres sources, et a jugé que les ressources devraient continuer d'être mobilisées conformément aux priorités de la CNUCED.

5. La diminution en valeur absolue et en valeur relative des activités d'assistance technique dans les pays les moins avancés, contrairement aux priorités fixées à Midrand, ne laissait pas d'être préoccupante. Eu égard aux décisions de Midrand, les participants étaient tous d'avis que les pays ayant les plus gros besoins – en particulier les pays d'Afrique et les pays les moins avancés – devraient bénéficier en priorité de l'assistance fournie par la CNUCED, et que la stratégie et le plan triennal de coopération technique devraient tenir pleinement compte de cet impératif.

6. La mise en place d'un fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés – considérée comme une initiative susceptible de traduire dans les faits la priorité que la Conférence avait décidé d'accorder à ces pays à sa neuvième session – devrait aussi faire partie de la stratégie et du plan. Certains pays se sont déclarés disposés à envisager favorablement le versement de contributions au fonds. La création d'un tel fonds ne devrait pas ralentir les efforts déployés par le secrétariat pour privilégier les pays les moins avancés dans les activités de coopération technique entreprises sans le concours du fonds. Les délégations attendaient avec intérêt les consultations qui devaient avoir lieu avec le Secrétaire général de la CNUCED sur la question.

7. Les porte-parole du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, du Groupe africain et du Groupe asiatique craignaient que l'accroissement récent des activités de coopération technique de la CNUCED en Europe centrale et orientale n'ait été préjudiciable aux programmes de la CNUCED destinés aux pays en développement et n'ait compromis l'orientation adoptée par le secrétariat et sa capacité de soutenir ces programmes. Toutes les délégations ont souligné la nécessité de planifier et de mettre en oeuvre le programme de coopération

technique de la CNUCED conformément aux dispositions du paragraphe 95 du document final du "Partenariat pour la croissance et le développement" (ibid.).

8. Les représentants des pays en transition attachaient une grande importance aux activités de coopération technique de la CNUCED dans leur région, et convenaient qu'elles ne devraient pas se faire au détriment de l'assistance aux pays en développement.

9. On a fortement insisté sur l'importance du suivi et de l'évaluation pour améliorer l'efficacité de la coopération technique et centrer les activités sur les résultats et l'impact. On a fait valoir qu'une évaluation était nécessaire pour mettre à profit les leçons de l'expérience dès le stade de la conception.

10. Plusieurs programmes de coopération technique définis dans le document final adopté par la Conférence à sa neuvième session ont été considérés comme des instruments permettant de conseiller et d'aider très utilement les pays bénéficiaires. On a en particulier mentionné qu'une assistance était indispensable au lendemain du Cycle d'Uruguay, notamment dans les domaines nouveaux comme le droit de la concurrence et l'investissement. Certaines délégations ont souligné la nécessité de fournir une assistance technique dans le secteur du commerce avec les pays non membres de l'OMC, et d'accorder une aide à ceux qui avaient engagé une procédure d'accession à cette organisation. Des délégations se sont déclarées satisfaites des programmes suivants : gestion de la dette, programme de développement de l'esprit d'entreprise (EMPRETEC-21), coopération sous-régionale et régionale, TRAINFORTRADE et efficacité commerciale, y compris le système douanier automatisé (SYDONIA) et le réseau mondial de pôles commerciaux. Certaines délégations ont préconisé un renforcement des activités de coopération technique relatives aux produits de base, étant donné l'intérêt qu'ils revêtaient pour plusieurs pays en développement, et surtout pour les pays les moins avancés.

11. Plusieurs pays appuyaient la proposition tendant à inviter les pays utilisateurs des logiciels de la CNUCED – le système d'information avancé sur les marchandises (SIAM), le système douanier automatisé (SYDONIA) et le système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) – à contribuer aux dépenses afférentes à la fourniture d'un service régulier de maintenance et de soutien, étant entendu que le niveau des "redevances pour service rendu" devrait être fonction de la capacité de paiement. D'autres pays étaient toutefois d'avis que cette proposition devait d'abord faire l'objet d'un examen plus poussé. On a demandé que les pays les moins avancés soient dispensés de ces redevances. Certains pays donateurs ont suggéré de développer le principe du partage des coûts pour le financement du programme de coopération technique de la CNUCED.

12. Le Comité de session s'est félicité de la collaboration croissante avec d'autres organisations pour l'élaboration et l'exécution des programmes communs de coopération technique. Le programme CCI/CNUCED/OMC de coopération technique pour le développement du commerce de l'Afrique au lendemain du Cycle d'Uruguay a été notamment cité comme un bon exemple des avantages de la collaboration interinstitutions. La nécessité d'évaluer la mise en oeuvre de ce programme a été soulignée. L'importance de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) en matière d'investissements et de développement des entreprises a aussi été relevée.

13. La forte baisse des ressources du PNUD disponibles pour les projets de coopération technique exécutés par la CNUCED dans le domaine du commerce et des investissements suscitait de l'inquiétude. Des délégations ont fait valoir que

cette forme de coopération technique pouvait aider à atteindre les objectifs du développement humain durable. À cet effet, une coopération plus étroite entre la CNUCED et le PNUD serait utile pour permettre à la CNUCED de progresser dans la réalisation des objectifs définis à Midrand. Des délégations se félicitaient de la reprise d'un dialogue plus actif entre le PNUD et la CNUCED sur la question. L'accent a aussi été mis sur la possibilité pour les pays bénéficiaires d'inclure des demandes de coopération technique pour le commerce et l'investissement dans leurs programmes nationaux financés par des donateurs extérieurs, y compris le PNUD.

F. Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence et découlant de rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant

1. Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les préparatifs d'une réunion avec des acteurs du développement

À sa 881e séance (séance de clôture), le 18 octobre 1996, le Conseil du commerce et du développement, compte tenu du rapport verbal présenté par le Président du Comité de session II et avec l'approbation du Bureau, a décidé de renvoyer l'examen du point 7 a) de l'ordre du jour à sa prochaine session ordinaire.

2. Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED

Conclusions concertées 438 (XLIII) : Participation d'experts des pays en développement*

1. Le Conseil du commerce et du développement a eu un échange de vues sur la question de l'amélioration et du financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED, en prenant en considération les points exposés dans le document TD/B/43/CRP.3. De l'avis général, il fallait que des experts de chaque région intéressée participent activement aux réunions d'experts prévues dans le "Partenariat pour la croissance et le développement", pour que celles-ci bénéficient de contributions techniques de plus haut niveau. On a reconnu que cela entraînerait des coûts pouvant poser des problèmes aux pays en développement, en particulier aux moins avancés d'entre eux, et que des mesures devaient être prises pour faciliter la participation d'experts de ces pays, avec notamment l'établissement de conditions de financement prévisibles et stables.

2. Les options présentées dans le document TD/B/43/CRP.3 ont été examinées pendant la discussion. Les délégations étaient d'avis que de nombreuses questions devaient encore être clarifiées, notamment celles du financement à long terme et de l'utilisation éventuelle du budget ordinaire à cette fin. Il a néanmoins été convenu de prendre immédiatement un certain nombre de mesures, à titre provisoire, pour donner effet aux décisions de Midrand. On a également jugé nécessaire d'acquérir une certaine expérience du fonctionnement du nouveau

* Texte publié initialement sous la cote TD/B/43/SC.2/L.4. En adoptant ces conclusions concertées, le Conseil a décidé d'y annexer l'exposé de position présenté par le représentant des États-Unis d'Amérique.

mécanisme intergouvernemental avant de prendre des décisions à long terme sur la question.

3. Concrètement et à titre expérimental, le Conseil a décidé :

a) De prier le Secrétaire général de la CNUCED de créer, après consultation des États membres, un fonds d'affectation spéciale aux fins d'améliorer la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED. Les réunions considérées sont celles qui sont indiquées au paragraphe 114 du "Partenariat pour la croissance et le développement" (voir A/51/308), qui précise également que : "Les experts devraient être désignés par leur gouvernement, avoir une expérience confirmée et siéger à titre personnel". Le Secrétaire général devrait fonder ses décisions concernant l'amélioration de la participation d'experts des pays en développement sur le principe d'une répartition géographique équitable et des besoins des bénéficiaires;

b) De prier le Secrétaire général de la CNUCED de commencer à solliciter des contributions et de lancer les activités de ce fonds aussitôt que possible;

c) De prier le Secrétaire général de la CNUCED d'étudier des moyens d'accroître la participation d'experts des pays en développement outre le financement des frais de voyage et des indemnités journalières de subsistance. Il faudrait en particulier envisager le recours à des moyens modernes de communication;

d) De prier le Secrétaire général de la CNUCED d'examiner aussi la possibilité d'améliorer encore la participation d'experts des pays en développement par une utilisation judicieuse de la prérogative qu'il possède d'inviter des experts à contribuer aux travaux du secrétariat, en leur permettant de participer également aux réunions d'experts;

e) De prier le Secrétaire général de la CNUCED de présenter au Conseil aussitôt que possible un rapport sur la décision prise à Midrand selon laquelle : "Afin de renforcer les capacités de la CNUCED, notamment dans le domaine de la coopération technique, il faudrait examiner, dans le cadre du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, de quelle façon réaffecter une partie des économies découlant d'une amélioration de la productivité globale" (ibid., par. 103);

f) D'évaluer, à sa prochaine session ordinaire, après une préparation adéquate, l'efficacité de ces mesures et leurs incidences sur l'amélioration de la participation d'experts des pays en développement, sur la base d'un rapport établi à cet effet par le Secrétaire général de la CNUCED;

g) De décider, à sa prochaine session ordinaire, à la lumière de l'évaluation susmentionnée et de la situation financière du fonds, de mettre en oeuvre ou non des éléments de la première option indiquée dans le document TD/B/43/CRP.3.

881e séance plénière
18 octobre 1996

Annexe

Déclaration des États-Unis d'Amérique

1. Nous remercions le Président du Comité de session II des efforts qu'il a déployés au cours des deux dernières semaines pour aider les délégations à s'entendre sur les questions à l'étude. La délégation des États-Unis, qui a pris une part active à chaque réunion, est en grande partie satisfaite des résultats obtenus.
2. Cependant, si elle approuve la création d'un fonds d'affectation spéciale sous l'autorité du Secrétaire général de la CNUCED, pour accroître la participation d'experts des pays en développement aux travaux de l'organisation, elle ne peut s'associer au consensus sur les conclusions du groupe de contact concernant la question du financement. Elle demande donc que ses observations soient annexées aux conclusions concertées du groupe de contact et du Conseil.
3. Comme vous êtes nombreux à le savoir, nous étions près de parvenir à un accord sur de nombreux points d'une sage proposition fondée sur le projet initial du Président, lorsqu'une nouvelle proposition, plus succincte, a été présentée – selon laquelle le Secrétaire général de la CNUCED serait habilité à mettre en place et à administrer un fonds d'affectation spéciale visant à accroître d'une façon générale la participation d'experts aux travaux de la CNUCED. Nous avons fait valoir que cette proposition était déséquilibrée, même si elle avait l'avantage d'être plus simple.
4. La délégation des États-Unis a exprimé l'opinion qu'il fallait soit conserver les dispositions détaillées de la proposition initiale qui était sur le point d'être approuvée, et qui tiendrait compte des vues de tous les États membres, soit réduire la nouvelle proposition à l'essentiel, c'est-à-dire demander au Secrétaire général de la CNUCED de créer un fonds d'affectation spéciale ayant pour objet d'améliorer la participation d'experts aux travaux de la CNUCED.
5. Malheureusement, malgré tous les efforts déployés par la délégation des États-Unis, nous nous sommes retrouvés avec un texte bâtarde qui comprend des éléments ayant la faveur de certaines délégations, mais qui laisse de côté des questions comme la définition des priorités, la maximalisation des ressources, le partage des coûts et autres points que les États-Unis jugent absolument essentiels. Certaines de ces questions avaient fait l'objet d'un accord dans la première version, mais des délégations ont par la suite refusé leur incorporation dans le document final. L'absence de ces éléments fondamentaux rend des paragraphes, qui contiennent par ailleurs des dispositions utiles, contraires à la position bien arrêtée soutenue depuis longtemps déjà par les États-Unis quant à la participation d'experts en général. D'autres passages, déséquilibrés par ces lacunes, donnent l'impression que les résultats étaient acquis d'avance, ce que nous ne saurions accepter.
6. Plus particulièrement, nous ne pouvons nous associer au consensus sur la dernière phrase du paragraphe 1 des conclusions concertées, selon laquelle la CNUCED devrait établir des "conditions de financement prévisibles et stables". Cela signifie clairement que les frais de participation seraient imputés sur le budget ordinaire, puisque c'est là l'unique source de financement véritablement stable et prévisible. La délégation des États-Unis s'oppose vivement à cette solution unidimensionnelle. La question aurait pu être réglée par l'ajout de plusieurs modalités demandées par les États-Unis pour le fonds

d'affectation spéciale, mais d'autres délégations ne voulaient pas les inclure dans le texte final. Par conséquent, la phrase commençant par "avec notamment" devrait être supprimée.

7. La deuxième phrase du paragraphe 2 ne mentionne que deux options, toutes deux fondées sur l'utilisation des ressources du budget ordinaire. Là encore, le texte témoigne d'un parti pris, qui pour nous, est inacceptable.

8. La dernière phrase de l'alinéa a) du paragraphe 3, qui mentionne "le principe d'une répartition géographique équitable", donne également à penser que le financement des frais de voyage des experts est la seule solution au problème de la participation. Il conviendrait d'ajouter les mots "entre autres".

9. L'alinéa c) du paragraphe 3, qui porte plus particulièrement sur les frais de voyage et les indemnités de subsistance, suppose le financement de tous les éléments des frais de voyage, au lieu du partage des coûts proposé par les États-Unis. Il minimise aussi les nombreuses autres options qui s'offrent pour accroître la participation d'experts aux travaux de la CNUCED. Cet alinéa devrait devenir l'alinéa b) et être modifié comme suit : "De prier le Secrétaire général d'étudier aussi d'autres solutions pour accroître la participation d'experts des pays en développement, y compris le recours à des moyens modernes de communication".

10. Enfin, la dernière phrase de l'alinéa g) du paragraphe 3 suppose là encore un parti pris, car seule est retenue la première option présentée dans le document de séance. Cette option est inacceptable pour plusieurs raisons, et surtout parce qu'elle repose sur l'utilisation du budget ordinaire. La dernière phrase de l'alinéa devrait être modifiée comme suit : "mettre en oeuvre ou non d'autres options, y compris des éléments des options définies dans le document TD/B/43/CRP.3".

11. Comme nous l'avons clairement indiqué dès le début de la session, les États-Unis sont favorables à l'établissement d'un fonds d'affectation spéciale visant à accroître la participation d'experts aux travaux de la CNUCED (première phrase du paragraphe 3 a) des conclusions concertées). Nous ne pouvons toutefois pas nous associer au consensus sur d'autres points correspondant à des considérations générales, à des opinions présentées comme celles de l'ensemble du groupe de contact, à des modalités proposées ou à des options devant être examinées ultérieurement.

12. Nous notons qu'à l'alinéa a) du paragraphe 3, le Secrétaire général de la CNUCED est prié de créer le fonds d'affectation spéciale après consultation des États membres. Nous profiterons de l'occasion pour lui faire connaître nos vues sur l'établissement du fonds ainsi que les priorités d'emploi pour la mise en place de mécanismes techniques, administratifs et autres visant à accroître la participation d'experts à l'ensemble des travaux de la CNUCED.

G. Autres questions relatives au commerce et au développement

1. Développement progressif du droit commercial international : rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur

les travaux de sa vingt-neuvième session⁴, tenue à New York du 28 mai au 14 juin 1996, qui avait été distribué sous couvert d'une note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/43/3).

2. À sa 880e séance, le 16 octobre 1996, le Conseil a pris note du rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-neuvième session.

2. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC

3. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa vingt-neuvième session, tenue à Genève du 15 au 19 avril 1996 (ITC/AG(XXIX)/157), qui avait été distribué sous couvert d'une note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/43/4).

4. Le Vice-Président du Groupe consultatif commun (Uruguay) a présenté le rapport et a déclaré que le Groupe avait réaffirmé avec force l'utilité et l'importance du mandat du Centre du commerce international (CCI) dans le nouvel environnement commercial et soutenait sans réserve les efforts incessants déployés par le Directeur exécutif pour accroître l'efficacité du CCI, en particulier par des réformes institutionnelles et un resserrement des relations avec les organes de tutelle. Le CCI avait été loué pour ses activités de coopération technique en 1995, qui avaient été jugées pragmatiques, constructives et adaptées aux besoins et au potentiel des pays en matière de promotion du commerce et de développement des exportations. Le Groupe s'était également félicité de l'initiative prise par le CCI de définir un projet d'entreprise et avait pleinement souscrit à la stratégie, aux services de base, aux valeurs et aux méthodes de travail du CCI. Il avait également pris note de la contribution du Centre au plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001. Rappelant qu'il avait souscrit à la proposition de créer un fonds global d'affectation spéciale à sa vingt-huitième session, le Groupe se félicitait de la constitution de ce fonds et du fonctionnement efficace de son comité consultatif.

5. Enfin, le Vice-Président a dit que, comme chaque année, les représentants des gouvernements avaient annoncé à la vingt-neuvième session les contributions volontaires, confirmées ou probables, qui seraient versées au CCI. Au nom du Groupe, il a remercié les Gouvernements du Canada, de la Chine, du Danemark, de la Finlande, de l'Allemagne, de l'Inde, du Japon, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse de leur soutien.

6. À sa 880e séance, le 16 octobre 1996, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur les travaux de sa vingt-neuvième session (ITC/AG(XXIX)/157).

H. Questions diverses

1. Examen de la politique de publication de la CNUCED

Conclusions concertées 439 (XLIII) : Politique de publication de la CNUCED*

1. Le Conseil du commerce et du développement est convenu que ses discussions marquaient le début d'un processus de mise en oeuvre des décisions adoptées à Midrand et que le principal objectif de l'examen de la politique de publication de la CNUCED était d'accroître la qualité et l'efficacité des publications de la CNUCED et d'obtenir une utilisation optimale des ressources existantes.

2. Le Conseil a approuvé l'approche proposée dans le document TD/B/43/CRP.4, selon laquelle le Secrétaire général de la CNUCED examinerait le rapport de l'équipe spéciale du secrétariat sur les publications, qui lui serait remis en mars 1997, et lui ferait ensuite rapport. Le Secrétaire général de la CNUCED a été prié de présenter un rapport intérimaire au Conseil à sa prochaine réunion directive.

3. À la lumière de ses discussions, le Comité a décidé de demander au Secrétaire général de la CNUCED que l'équipe spéciale du secrétariat tienne compte, dans son examen, des éléments ci-après :

a) Nécessité d'élaborer une politique de communication et d'information cohérente et d'améliorer la commercialisation et la distribution;

b) Nécessité d'utiliser au mieux les techniques modernes de communication – plus large recours à la diffusion par voie électronique, plus grande présence de la CNUCED sur Internet, et utilisation d'Internet pour des consultations entre experts et l'examen de la documentation, ainsi que pour les communications avec les missions présentes à Genève. Il fallait aussi tenir compte de la situation des pays en développement qui n'avaient pas encore accès à ces techniques;

c) Nécessité de définir des critères appropriés pour mesurer l'impact et l'utilité des publications – notamment, contrôle régulier des listes de distribution, réponses et réactions de lecteurs, chiffres de vente et analyse systématique de la couverture médiatique;

d) Nécessité d'un travail continu de collecte de données détaillées sur les mois de travail, les tirages, les coûts d'impression, les lieux d'impression et les exemplaires distribués, à la fois gratuitement et à la vente, pour toutes les publications en série; les renseignements correspondants pour 1996 seraient mis à la disposition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à la reprise de sa vingt-huitième session, et des estimations détaillées pour les années suivantes lui seraient fournies à la première séance de sa vingt-neuvième session et figureraient dans le rapport intérimaire mentionné au paragraphe 2 des présentes conclusions concertées;

e) Aux fins d'une utilisation optimale des ressources, possibilité de faire réaliser des travaux d'impression et de traduction à l'extérieur, y

* Texte publié initialement sous la cote TD/B/43/SC.2/L.3, sect. B.

compris dans les pays en développement, chaque fois que cela est économiquement viable;

f) Disponibilité et distribution en temps voulu des documents dans toutes les langues officielles de l'ONU, ainsi que qualité des traductions, eu égard au fait que la disponibilité des publications dans ces langues contribue dans une mesure considérable à en optimiser la diffusion et l'efficacité.

881e séance plénière
18 octobre 1996

Résumé du Président du Comité de session II*

1. Le Comité de session II a tenu des discussions approfondies à partir du document du secrétariat intitulé "Examen de la politique de publication de la CNUCED" (TD/B/43/CRP.4). Il a été noté que ces discussions se déroulaient dans le contexte de trois processus parallèles intéressant la CNUCED :

a) L'examen des publications décidé à la neuvième session de la Conférence et actuellement mené par le Conseil du commerce et du développement;

b) L'examen en cours par l'Assemblée générale de la politique de publication à l'échelle du système des Nations Unies;

c) L'examen par l'équipe spéciale constituée par le Secrétaire général de la CNUCED, dans le cadre de l'examen de l'efficacité actuellement mené dans l'ensemble du système des Nations Unies⁵.

2. De l'avis général, l'examen devait être replacé dans le contexte de l'amélioration de la politique générale de communication et d'information de la CNUCED. Les délégations estimaient que l'initiative prise par le Secrétaire général de constituer une équipe spéciale sur les publications dans le cadre de l'examen de l'efficacité serait utile pour mener à bien ce processus. Elles ont reconnu la qualité généralement élevée des publications de la CNUCED.

3. Des propositions ont été avancées au Comité par des délégations ou les porte-parole de différents groupes – notamment l'adoption de mesures pour accroître la part des ventes dans la distribution, en tenant compte du prix de vente et du coût de publications particulières par rapport à ceux de publications analogues; l'instauration d'une coopération avec d'autres organisations internationales pour la collecte de statistiques; la possibilité d'utiliser des matières premières et des procédés de production écologiques, sur la base d'une analyse de rentabilité; et l'élimination des chevauchements par une rationalisation des publications de la CNUCED.

4. Quelques délégations étaient d'avis que le Conseil devait davantage s'attacher à hiérarchiser et à rationaliser le programme de publication de la CNUCED. Elles ont suggéré que le secrétariat contribue activement à la définition des priorités. D'autres délégations ont toutefois exprimé l'opinion que les priorités devaient être déterminées par les États membres dans les divers organes intergouvernementaux responsables de la substance traitée

* Texte publié initialement sous la cote TD/B/43/SC.2/L.3, sect. A.

dans les publications considérées, et qu'une hiérarchisation des publications n'était peut-être ni nécessaire ni commode.

2. Coordination et coopération entre la CNUCED et les organisations internationales compétentes

À sa 881e séance (séance de clôture), le 18 octobre 1996, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport verbal du Président du Comité de session II sur la coordination et la coopération entre la CNUCED et les organisations internationales compétentes [point 10 b)], et a décidé que le secrétariat distribuerait immédiatement le document qu'il avait été prié d'établir sur la question pour les consultations du Bureau du Conseil. Le Secrétaire général de la CNUCED a été invité à inscrire cette question à l'ordre du jour de la réunion directive du Conseil.

II. QUESTIONS DE PROCÉDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES,
QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES
ET QUESTIONS CONNEXES

A. Ouverture de la session

1. La quarante-troisième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 7 octobre 1996 par M. William Rossier (Suisse), Président sortant du Conseil.

B. Élection du Bureau*

2. À sa 875e séance plénière (séance d'ouverture), le 7 octobre 1996, le Conseil a élu par acclamation M. Patrick Sinyinza (Zambie) Président du Conseil pour la durée de la quarante-troisième session.

3. Également à sa séance d'ouverture, le Conseil a élu les 10 vice-présidents et le rapporteur composant, avec le Président, le Bureau du Conseil à sa quarante-troisième session. Le Bureau était composé comme suit :

Président : M. Patrick Sinyinza (Zambie)

Vice-Présidents : M. Anton Bebler (Slovénie)
M. Krit Garnjana-Goonchorn (Thaïlande)
Mme Arundhati Ghose (Inde)
M. Peter R. Jenkins (Royaume-Uni)
M. Andrei Kolossovsky (Fédération de Russie)
M. Alexander A. Kravetz (El Salvador)
M. Björn Skogmo (Norvège)
M. Daniel L. Spiegel (États-Unis d'Amérique)
M. Fisseha Yimer Aboye (Éthiopie)
M. Jun Yokota (Japon)

Rapporteur : Mme Violeta Fonseca de Sanabria (Venezuela)

4. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et la Chine, ainsi que les présidents des comités de session, seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation
des travaux de la session

5. À sa 875e séance (séance d'ouverture), le 7 octobre 1996, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire annoté de sa session, publié sous la cote TD/B/43/1 et Add.1 (voir l'annexe I).

6. À la même séance, conformément aux propositions concernant l'organisation des travaux de la session (TD/B/43/1/Add.2), il a constitué deux comités de session chargés d'examiner les points suivants de l'ordre du jour :

* Les membres du Bureau ont été élus pour une période d'un an à compter de l'ouverture de la session du Conseil.

Comité de session I :

- Point 4 : Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :
- a) Examen de l'application du Programme
 - b) Contribution de la CNUCED aux travaux d'organisations internationales compétentes concernant l'application de la Décision de l'Acte final du Cycle d'Uruguay sur les mesures en faveur des pays les moins avancés, en aidant les pays les moins avancés membres de l'Organisation mondiale du commerce à tirer le meilleur parti des mesures spéciales et différenciées prévues dans les accords du Cycle d'Uruguay
- Point 5 : Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi qu'à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

Comité de session II :

- Point 6 : Examen des activités de coopération technique de la CNUCED
- Point 7 : Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence et découlant de rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant :
- a) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les préparatifs d'une réunion avec des acteurs du développement (voir aussi par.9 ci-après)
 - b) Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED
- Point 10 : Questions diverses
- a) Examen de la politique de publication de la CNUCED
 - b) Coordination et coopération entre la CNUCED et les organisations internationales compétentes

Comité de session I

7. À sa 1re séance, le Comité de session I a élu le Bureau ci-après :

Président : M. Bozorgmehr Ziaran (République islamique d'Iran)

Vice-Président/

Rapporteur : M. Rénald Clérismé (Haïti)

Comité de session II

8. À sa 1re séance, le Comité de session II a élu le Bureau ci-après :

Président : M. Markus Kummer (Suisse)

Vice-Président/
Rapporteur : M. Petko Baev (Bulgarie)

9. À la même séance, conformément à la recommandation adoptée par le bureau du Conseil à sa réunion de présession du 4 octobre 1996, le Comité de session II a décidé de renvoyer à une date ultérieure l'examen du point 7 a) de l'ordre du jour, afin de donner le temps au secrétariat de bien préparer la question*.

10. À sa 881e séance (séance de clôture), le 18 octobre 1996, le Conseil a pris note des rapports des comités de session I (TD/B/43/SC.1/L.1 et Add.1 et 2) et II (TD/B/43/SC.2/L.1 et Add.1), et a décidé de les incorporer dans le rapport final sur sa quarante-troisième session.

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

11. À la 881e séance (séance de clôture), le 18 octobre 1996, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentants participant à la quarante-troisième session (TD/B/43/10).

E. Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil

12. À la 881e séance (séance de clôture), le 18 octobre 1996, le Conseil, à la lumière des consultations tenues par le Président avec le Secrétaire général de la CNUCED au sujet de l'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil, et compte tenu du fait que cette session aurait lieu un an plus tard, a autorisé son président à établir dans le courant de l'année un projet d'ordre du jour provisoire pour cette session, en consultation avec le Secrétaire général de la CNUCED, et à le présenter au Bureau. Ce projet serait ensuite soumis pour approbation au Conseil à sa prochaine réunion directive, au premier trimestre de 1997.

F. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

1. Examen des listes d'États annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

13. À la 881e séance (séance de clôture), le 18 octobre 1996, le Conseil a noté que le Secrétaire général de la CNUCED avait reçu de la Lituanie une communication indiquant que ce pays souhaitait être inscrit sur la liste D, ce qui avait été fait après consultations.

14. Le Conseil a également noté que son président avait reçu une demande de la Hongrie qui souhaitait passer de la liste D à la liste B. Des consultations

* Pour les décisions prises par le Conseil concernant cette recommandation, voir le chapitre I.F ci-dessus.

avaient été engagées à ce sujet et les résultats seraient communiqués au Conseil à une réunion directive ou une session ordinaire future.

2. Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

15. À sa 880e séance, le 16 octobre 1996, le Conseil a noté qu'il n'y avait pas eu de nouvelles demandes d'admission d'organismes intergouvernementaux. Il a également noté qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la Convention sur le commerce des céréales, le Conseil international du blé, auquel le Conseil avait accordé un statut à sa deuxième session, avait été rebaptisé Conseil international des céréales.

3. Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

16. À la même séance, le Conseil a approuvé les demandes de désignation de sept organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 de son règlement intérieur et a décidé, conformément aux recommandations du Secrétaire général de la CNUCED (TD/B/43/R.1/Add.2 à 7) et du Bureau, de les classer comme suit, en application des alinéas a) et b) du paragraphe 12 de sa décision 43 (VII) :

Catégorie générale : Fonds mondial pour la nature; Conseil international de l'action sociale; Organisation internationale de perspective mondiale; Association des centres du commerce international; Institut de coopération scientifique avec les pays en développement; et Global Traders Conference.

Catégorie spéciale : Organisation des ports maritimes européens, qui pourra participer aux travaux de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (TD/B/43/R.1/Add.1).

17. Le Conseil a été informé que la distribution des documents susmentionnés n'était plus restreinte.

18. Le Conseil a également noté qu'à la suite de consultations avec l'État membre concerné (Belgique), le Secrétaire général de la CNUCED avait inscrit le Centre national pour la coopération au développement sur le registre des organisations nationales non gouvernementales visé aux sections III et IV de sa décision 43 (VII). Des renseignements généraux sur cette organisation avaient été présentés au Conseil dans le document TD/B/43/L.1.

19. Le Conseil a également noté que, pour que le classement des organisations non gouvernementales de la catégorie spéciale cadre avec le nouveau mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, le Secrétaire général de la CNUCED procéderait à des consultations avec les organisations concernées pour connaître leurs vœux concernant leur association future avec la CNUCED, notamment leur participation aux travaux des nouvelles commissions, et lui ferait rapport lors d'une réunion directive.

20. Le Conseil a noté en outre que le Conseil économique et social, à sa session de 1996, avait adopté la résolution 1996/31 intitulée "Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales", mettant à jour les dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales visées par sa résolution 1296 (XLIV) du 23 mai 1968. À ce sujet, le secrétariat de la CNUCED reverrait les dispositions concernant la participation d'organisations non

gouvernementales aux activités de la CNUCED (décision 43 (VII) du Conseil en date du 20 septembre 1968) et lui ferait rapport lors d'une réunion directive.

21. Le Conseil a également pris note des modifications apportées aux noms des organisations non gouvernementales ci-après :

a) Le Comité de coordination des industries textiles de la Communauté européenne, classé dans la catégorie spéciale par le Conseil à la première partie de sa douzième session, avait été rebaptisé European Apparel and Textile Organisation et englobait désormais les European Largest Textile and Apparel Companies et European Clothing Association.

b) La Fédération internationale des mineurs, classée dans la catégorie spéciale par le Conseil à sa treizième session, avait fusionné avec la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie et des industries diverses, et s'appelait maintenant Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses.

c) L'Association européenne pour le commerce des produits de jute, classée dans la catégorie spéciale par le Conseil à la première partie de sa dixième session, était devenue l'European Association for the Trade in Jute and Related Products.

d) L'Association des constructeurs de bateaux de l'Europe de l'Ouest, admise dans la catégorie spéciale à la première partie de la trente-quatrième session du Conseil, avait été rebaptisée Association of European Shipbuilders and Shiprepairers.

4. Examen du calendrier des réunions

22. À sa 881e séance (séance de clôture), le 18 octobre 1996, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 1996 et a pris note, à des fins de planification, du projet de calendrier indicatif pour 1997 (TD/B/43/CRP.2). Il a autorisé le Bureau à y apporter les changements qui pourraient se révéler nécessaires.

5. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

23. À la même séance, le Conseil a noté que les décisions prises à sa quarante-troisième session n'auraient pas d'incidences financières.

G. Adoption du rapport du Conseil sur sa quarante-troisième session

24. À sa 881e séance (séance de clôture), le 18 octobre 1996, le Conseil a adopté le projet de rapport sur sa quarante-troisième session (TD/B/43/L.2 et Add.1 à 3), sous réserve des modifications que les délégations pourraient apporter au résumé de leurs déclarations. Conformément à l'usage, il a autorisé le Rapporteur à le parachever et, sous l'autorité du Président, à établir le rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

Notes

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.II.D.6.

² Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.II.D.3.

³ Rapport mondial sur le développement humain, 1996. Publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (New York, Oxford University Press, 1996).

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 17 (A/51/17).

⁵ Mandat exposé dans L'ONU au XXIe siècle, Rapport intérimaire présenté au Secrétaire général par le Conseil de l'efficacité (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.I.28).

ANNEXE I

Ordre du jour de la quarante-troisième session du Conseil

1. Questions de procédure :
 - a) Election du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - d) Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Conseil.
2. Réunion de haut niveau; question de fond : l'investissement étranger direct et le développement dans une économie en voie de mondialisation.
3. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : repenser les stratégies de développement; enseignements tirés de l'expérience de pays d'Asie de l'Est en matière de développement.
4. Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés :
 - a) Examen de l'application du Programme;
 - b) Contribution de la CNUCED aux travaux d'organisations internationales compétentes concernant l'application de la Décision de l'Acte final du Cycle d'Uruguay sur les mesures en faveur des pays les moins avancés, en aidant les pays les moins avancés membres de l'Organisation mondiale du commerce à tirer le meilleur parti des mesures spéciales et différenciées prévues dans les Accords du Cycle d'Uruguay.
5. Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.
6. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED.
7. Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence et découlant de rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant :
 - a) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les préparatifs d'une réunion avec des acteurs du développement;
 - b) Amélioration et financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED.
8. Autres questions relatives au commerce et au développement :
 - a) Développement progressif du droit commercial international : rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-neuvième session;

- b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa vingt-neuvième session.
9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes.
- a) Examen des listes d'États annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Examen du calendrier des réunions;
 - e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport du Conseil sur sa quarante-troisième session.

ANNEXE II

Composition et participation aux travaux*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la quarante-troisième session :

Afghanistan	Inde
Afrique du Sud	Indonésie
Algérie	Iran (République islamique d')
Allemagne	Iraq
Angola	Irlande
Arabie saoudite	Islande
Argentine	Israël
Australie	Italie
Autriche	Jamahiriya arabe libyenne
Bahreïn	Jamaïque
Bangladesh	Japon
Bélarus	Jordanie
Belgique	Kenya
Bhoutan	Liban
Bolivie	Lituanie
Brésil	Luxembourg
Bulgarie	Madagascar
Cameroun	Malaisie
Canada	Malte
Chili	Maroc
Chine	Maurice
Chypre	Mexique
Colombie	Mongolie
Congo	Myanmar
Costa Rica	Népal
Croatie	Nicaragua
Cuba	Nigéria
Danemark	Norvège
Dominique	Oman
Égypte	Ouganda
El Salvador	Pakistan
Équateur	Panama
Espagne	Paraguay
États-Unis d'Amérique	Pays-Bas
Éthiopie	Pérou
Ex-République yougoslave de	Philippines
Macédoine	Pologne
Fédération de Russie	Portugal
Finlande	Qatar
France	République arabe syrienne
Ghana	République de Corée
Grèce	République populaire
Guatemala	démocratique de Corée
Haïti	République tchèque
Honduras	République-Unie de Tanzanie
Hongrie	Roumanie

* Pour la liste des participants, voir TD/B/43/INF.2.

Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	Thaïlande
Sénégal	Trinité-et-Tobago
Sierra Leone	Tunisie
Singapour	Turquie
Slovaquie	Ukraine
Slovénie	Uruguay
Soudan	Venezuela
Sri Lanka	Viet Nam
Suède	Yémen
Suisse	Zambie
	Zimbabwe

2. Les autres États membres de la CNUCED ci-après, qui ne font pas partie du Conseil, étaient représentés à la session en qualité d'observateurs :

Estonie
Kazakhstan
Saint-Siège

3. La Commission économique pour l'Europe et le Centre du commerce international CNUCED/OMC étaient représentés à la session.

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées suivantes étaient représentées :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Fonds monétaire international
Union internationale des télécommunications
Organisation des Nations unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

5. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Agence de coopération culturelle et technique
Association européenne de libre-échange
Communauté des Caraïbes
Communauté européenne
Fonds commun pour les produits de base
Organisation de l'unité africaine
Organisation arabe du travail
Organisation de coopération et de développement économiques
Union du Maghreb arabe

6. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Association mondiale des petites et moyennes entreprises
Association internationale du barreau
Chambre de commerce internationale
Comité consultatif mondial des Amis (Quakers)
Confédération internationale des syndicats libres

Conseil international du droit de l'environnement
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Réseau du tiers monde

Catégorie spéciale

Consumers International
Société internationale de télécommunications aéronautiques